



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

43^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 035

Le mardi 25 mai 2021



Président : M. Sean Casey

Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

Le mardi 25 mai 2021

• (1555)

[Traduction]

Le président (M. Sean Casey (Charlottetown, Lib.)): La séance est ouverte. Bienvenue à la 35^e séance du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes.

La séance d'aujourd'hui se déroule selon une formule hybride, conformément à l'ordre de la Chambre du 25 janvier 2021. Les délibérations seront diffusées sur le site Web de la Chambre des communes. Dans la webdiffusion, c'est toujours la personne qui a la parole qui apparaîtra à l'écran plutôt que l'ensemble des participants. Si jamais vous rencontrez des difficultés techniques au cours de la réunion, signalez-le moi. Nous voudrions les résoudre et, si nécessaire, suspendre la séance pour nous assurer que tout le monde est en mesure de participer pleinement.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mardi 2 février 2021, le Comité poursuit son étude sur les répercussions de la COVID-19 sur les aînés.

J'invite les témoins à entamer cette discussion en faisant une déclaration préliminaire de cinq minutes. Nous leur poserons des questions par la suite. Nous sommes ravis d'accueillir aujourd'hui l'honorable Deb Schulte, ministre des Aînés. Nous accueillons également des représentants du ministère de l'Emploi et du Développement social: M. Alexis Conrad, sous-ministre adjoint principal, Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social et Horizons de politiques Canada; Mme Annette Gibbons, sous-ministre déléguée; et Mme Janet Goulding, sous-ministre adjointe associée, Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social.

J'aimerais faire quelques observations à l'intention des témoins. Des services d'interprétation sont offerts pour cette vidéoconférence. Vous pouvez choisir, au bas de votre écran, entre le français, l'anglais et le français. Lorsque vous avez la parole, veuillez parler lentement et clairement. Lorsque vous n'avez pas la parole, mettez votre micro en mode sourdine.

Cela dit, je pense que nous sommes prêts. Nous allons commencer par la ministre des Aînés, qui dispose de cinq minutes.

Madame la ministre, bienvenue au Comité. La parole est à vous.

L'hon. Deb Schulte (ministre des Aînés): Merci beaucoup, monsieur le président.

[Français]

Bonjour à tous.

[Traduction]

C'est un plaisir d'être de retour parmi vous aujourd'hui.

Je suis sincèrement heureuse de constater que ce comité s'intéresse au bien-être des aînés. En tant que ministre des Aînés du Canada, je passe chaque jour à réfléchir aux besoins des aînés et à la façon dont nous pouvons mieux les soutenir dans leur vie quotidienne.

Notre gouvernement est déterminé à renforcer la sécurité financière des aînés canadiens et à améliorer leur qualité de vie.

[Français]

La sécurité financière des aînés est notre priorité.

[Traduction]

Parmi les premières mesures prises par le gouvernement en faveur des aînés, citons les suivantes: ramener de 67 à 65 ans l'âge d'admissibilité au programme de la Sécurité de la vieillesse; augmenter le Supplément de revenu garanti pour les aînés vivant seuls; et doubler le Régime de pensions du Canada pour les futurs retraités.

Le budget de 2021 a renforcé la sécurité financière future de tous les Canadiens. Les aînés plus âgés craignent d'épuiser leurs économies. À mesure que les aînés vieillissent, leurs dépenses liées à la santé augmentent. Parallèlement, ils risquent davantage de ne pas pouvoir travailler, de souffrir d'un handicap ou d'être veufs ou veuves. Afin d'offrir un soutien à court terme, nous verserons un paiement unique de 500 dollars en août aux prestataires de la Sécurité de la vieillesse qui auront 75 ans et plus au 30 juin 2022. Puis, en juillet 2022, nous augmenterons de façon permanente les versements réguliers de la pension de la Sécurité de la vieillesse de 10 % pour les personnes âgées de 75 ans et plus.

Cette mesure permettra de verser 766 dollars aux gens qui reçoivent la pleine pension de la Sécurité de la vieillesse la première année, et ce sera indexé sur l'inflation par la suite. L'augmentation de la Sécurité de la vieillesse renforcera la sécurité future du revenu de retraite des Canadiens. C'est la première augmentation permanente de la pension de la Sécurité de la vieillesse depuis 1973, outre les rajustements liés à l'inflation.

Cette initiative s'inscrit dans le prolongement du soutien financier direct que nous avons apporté aux aînés pendant la pandémie. Nous avons offert un montant supplémentaire de crédit pour la TPS et un paiement unique aux aînés admissibles à la Sécurité de la vieillesse, ainsi qu'un soutien supplémentaire pour ceux qui étaient admissibles au Supplément de revenu garanti. Au total, un couple à faible revenu a reçu plus de 1 500 dollars d'aide non imposable pour couvrir ses frais supplémentaires pendant la pandémie.

Concernant le programme de vaccination du Canada, les choses s'accélérent. Nous sommes en bonne voie de recevoir 40 millions de doses d'ici la fin du mois de juin. Notre gouvernement sera toujours là en tant que partenaire des provinces et des territoires pour assurer la sécurité de ses citoyens. C'est en travaillant ensemble que nous pourrions traverser cette crise.

Pour chaque tranche de 10 \$ qui sont dépensés pour combattre la COVID-19 et soutenir les Canadiens, plus de 8 \$ proviennent toujours du gouvernement fédéral. Nous avons acheté plus d'un milliard de pièces d'équipement de protection individuelle et des dizaines de millions de tests rapides que nous distribuons aux provinces et aux territoires. Nous avons financé plus de 5 000 nouveaux projets communautaires dans le cadre du programme Nouveaux horizons pour les aînés à l'échelle du pays pour soutenir les aînés pendant la pandémie.

Pour mieux protéger les personnes âgées dans les établissements de soins de longue durée, nous fournirons 3 milliards de dollars aux provinces et aux territoires pour veiller à ce que les normes relatives aux soins de longue durée soient appliquées et à ce que des changements permanents soient apportés. Nous avons investi des milliards dans la prévention des infections et dans les salaires des travailleurs du secteur des soins de longue durée, entre autres. Nous ajouterons au Code criminel de nouvelles infractions et de nouvelles peines en cas de mauvais traitements infligés à des personnes âgées et de négligence à leur égard.

Dans tout le pays, la plupart des aînés souhaitent vivre dans leur propre maison le plus longtemps possible. Pour aider les aînés à rester chez eux plus longtemps, nous lançons l'initiative pour vieillir dans la dignité à la maison, qui offrira un soutien pratique pour aider les aînés à faible revenu et autrement vulnérables à vieillir chez eux.

Dans le cadre du budget de 2021, le gouvernement a également annoncé des fonds supplémentaires pour réparer, construire et soutenir des logements abordables; des améliorations aux critères du crédit d'impôt pour personnes handicapées; quatre semaines supplémentaires pour la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants; et un nouveau financement pour les vétérans et les soins palliatifs.

Les aînés ont construit le Canada que nous connaissons et que nous aimons aujourd'hui. Ils peuvent être assurés que notre gouvernement continuera à les servir.

• (1600)

[Français]

Je vous remercie encore une fois de m'avoir invitée à comparaître devant vous.

[Traduction]

J'ai hâte de répondre à vos questions et de voir vos conclusions et vos recommandations.

Merci.

Le président: Merci, madame la ministre.

Nous allons maintenant passer aux questions. C'est Mme Falk qui commence. Elle dispose de six minutes.

Mme Rosemarie Falk (Battlefords—Lloydminster, PCC): Merci, monsieur le président.

Madame la ministre, je vous remercie de votre présence dans le cadre de cette importante étude qui a lieu en temps opportun.

Comme nous le savons — et vous y avez fait allusion —, les aînés ont été particulièrement touchés par la pandémie. Ceux qui vivent dans des établissements de soins de longue durée ont été à l'épicentre de cette crise sanitaire. Dans un secteur déjà en crise, la pénurie d'EPI, les retards dans les tests, les pénuries de personnel et les infrastructures inadéquates ont contribué à la tragédie qui est survenue dans ces établissements.

Le Canada s'est malheureusement fait remarquer sur la scène internationale pour ne pas avoir réussi à protéger ses aînés dans les établissements de soins de longue durée, et trop d'aînés sont morts de négligence. Trop de familles ont dû faire leurs adieux prématurément. Trop d'aînés ont manqué d'innombrables moments précieux. Il y a eu des annonces, mais, madame la ministre, nous devons aller plus loin en temps opportun.

Nous avons besoin de leadership et de la collaboration de tous les gouvernements et des principaux intervenants pour vraiment faire avancer les choses. Nous devons stabiliser le secteur, mais aussi prendre des mesures concrètes pour remédier aux graves vulnérabilités du secteur. Nous le devons à nos aînés qui méritent de vivre et de vieillir dans la dignité.

Le fait est que, de la santé à l'isolement social en passant par les finances, aucune personne âgée n'a été totalement immunisée contre les défis engendrés par cette crise. Pour les aînés à faible revenu de plus de 75 ans, le paiement unique aux prestataires de la pension de la Sécurité de la vieillesse et l'augmentation subséquente annoncée dans le récent budget sont utiles, mais j'ai entendu, et j'imagine qu'il en est de même pour mes collègues, un certain nombre d'aînés de moins de 75 ans de partout au pays dire qu'ils ont de la difficulté à joindre les deux bouts et qu'ils se sentent oubliés dans la décision de votre gouvernement.

Madame la ministre, pourquoi avez-vous exclu certaines personnes âgées à faible revenu du paiement unique aux prestataires de la Sécurité de la vieillesse et de l'augmentation prévue?

L'hon. Deb Schulte: Je vous remercie beaucoup de cette question très complète. Vous avez soulevé de nombreux éléments.

Pour répondre, plus précisément, à la question de savoir pourquoi nous avons tenu notre promesse d'augmenter la pension de la Sécurité de la vieillesse pour les personnes âgées de 75 ans et plus, on doit examiner les données que nous avons examinées et l'information qui oriente le processus décisionnel. Je vais donner quelques renseignements.

Parmi les aînés de moins de 75 ans, environ 34,2 % ont un emploi. Pour les aînés de 75 ans et plus, on tombe à 15,4 %. Le revenu médian des personnes âgées de moins de 75 ans est de 10 000 \$. Celui des personnes âgées de 75 ans et plus est de 720 \$. En ce qui concerne les incapacités, chez les aînés de moins de 75 ans, le taux est de 32 %. Chez les 75 ans et plus, il est de 47 %. La proportion de personnes qui ont une incapacité grave est de 27 % pour les 75 ans et plus et de 15 % pour les moins de 75 ans. Les femmes représentent 57 % des personnes âgées de 75 ans et plus. Pour ce qui est de celles qui sont veuves, le pourcentage est de 39 % pour les 75 ans et plus et de 23 % pour les moins de 75 ans.

Je pourrais continuer à fournir les données et les statistiques qui nous montrent que nos aînés plus âgés sont plus vulnérables et ont davantage besoin de soutien. Si l'on regarde l'information qui remonte à la dernière augmentation de la Sécurité de la vieillesse, en 1973, et si l'on compare l'espérance de vie de l'époque avec celle d'aujourd'hui, on voit que sept années se sont ajoutées. On constate que les personnes âgées vivent beaucoup plus longtemps, qu'elles ont plus de complications en vieillissant, qu'elles doivent assumer plus de coûts et qu'elles ont vraiment peur d'épuiser leurs économies.

Mme Rosemarie Falk: Madame la ministre, le Dr Sinha, du National Institute on Ageing, a témoigné devant le Comité lors d'une réunion précédente. Il remettait en question le recours à la Sécurité de la vieillesse plutôt qu'au Supplément du revenu garanti pour aider les aînés à faible revenu.

Je me demande seulement pourquoi votre gouvernement n'a pas plutôt augmenté le Supplément du revenu garanti.

L'hon. Deb Schulte: Je vous remercie de la question. Il suffit de regarder ce que notre gouvernement a fait au cours des cinq dernières années, et ce n'est qu'une étape de plus dans les mesures que nous...

Mme Rosemarie Falk: Oui, mais je pense que la COVID-19 change les choses. C'est ce que cette étude, je pense, va révéler, c'est-à-dire que la COVID exacerbe les problèmes. Je ne pense pas que nous puissions nécessairement regarder ce qui s'est passé avant la COVID. Nous avons vraiment besoin de voir les effets que la COVID a présentement sur nos aînés.

• (1605)

L'hon. Deb Schulte: J'attends avec impatience les résultats de votre étude et les recommandations que vous allez formuler. Je pense qu'il est important, bien que la pandémie de COVID ait mis en lumière certaines choses, d'examiner ce que nous avons fait depuis le début pour accroître la sécurité financière des aînés. La première mesure que nous avons prise a été d'augmenter le Supplément de revenu garanti pour les aînés vivant seuls, parce que nous considérons que ces personnes étaient les plus vulnérables et avaient besoin de soutien. C'est pourquoi l'une des premières choses que nous avons faites a été de l'augmenter.

Mme Rosemarie Falk: Merci, madame la ministre. J'aimerais poser une autre question si possible.

Nous avons constaté une baisse importante du revenu de retraite après le décès d'un conjoint, ce qui peut certainement ajouter un stress financier important, voire bouleverser tout le plan de retraite d'une personne âgée. Votre gouvernement a promis d'augmenter la prestation de survivant du RPC en 2019, puis s'y est engagé de nouveau dans le discours du Trône.

Madame la ministre, je me demande simplement quand les veuves et les veufs peuvent-ils s'attendre à voir cette augmentation.

L'hon. Deb Schulte: Merci beaucoup. Voilà une autre très bonne question.

Ce qu'il faut comprendre, comme cela a été le cas pour les améliorations au RPC que nous avons apportées il y a plusieurs années, c'est qu'il faut augmenter les cotisations si l'on veut changer les choses pour les futurs retraités.

Mme Rosemarie Falk: Est-ce une promesse qui sera tenue au cours du présent mandat de ce gouvernement?

L'hon. Deb Schulte: Revenons à ce que je disais. J'essayais de situer les choses. C'est-à-dire qu'il s'agit des futurs retraités, et que c'est établi dans le cadre de discussions avec les ministres des provinces et des territoires. Ce n'est pas quelque chose que le gouvernement canadien peut faire de son propre chef. Tout ce qui concerne le RPC est fait en collaboration avec les provinces et les territoires.

Mme Rosemarie Falk: Oui, alors où en est-on à cet égard?

L'hon. Deb Schulte: Ce qui s'est passé, c'est que l'examen qui a eu lieu — l'examen triennal — s'est déroulé pendant la pandémie, alors évidemment, ce qui est ressorti, à cette réunion... Le moment était mal choisi pour augmenter les cotisations des employeurs et des travailleurs, soit en pleine pandémie. Des discussions devront avoir lieu, mais pour l'instant, ce n'est pas un élément de cet examen triennal. Il y aura d'autres examens, et nous continuerons à y travailler. Il s'agit d'une initiative et d'un engagement importants de notre gouvernement, et nous allons poursuivre dans cette voie dans le cadre de notre prochain examen triennal.

Mme Rosemarie Falk: Merci beaucoup, madame la ministre.

Le président: Merci, madame la ministre.

Merci, madame Falk.

C'est maintenant au tour de Mme Young, qui dispose de six minutes.

Mme Kate Young (London-Ouest, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie la ministre de passer du temps avec nous cet après-midi pour parler de notre importante étude.

Je voudrais lire à la ministre un extrait d'un document que Centraide d'Elgin-Middlesex a distribué dans ma région récemment. Il s'intitule, en fait, *The #LocalLove Letter*. On y décrit certains des programmes extraordinaires que Centraide et d'autres organismes ont pu offrir à nos aînés pendant cette période évidemment difficile. Plus précisément, j'aimerais vous lire un passage qui porte sur le soutien financier offert dans le cadre du programme Nouveaux horizons pour les aînés de votre ministère.

Depuis le début de la pandémie, l'Association canadienne pour la santé mentale [Middlesex] a constaté une augmentation de 43 % des appels à la ligne d'écoute, dont beaucoup proviennent de personnes âgées qui se sentent effrayées, vulnérables, seules [...]

Lori Hassall, directrice des interventions en situation de crise et à court terme à l'Association canadienne pour la santé mentale, dit que même avant la pandémie, un grand nombre de personnes âgées appelaient déjà tous les jours simplement pour parler à quelqu'un.

Une subvention de 10 000 \$ de Centraide, dans le cadre du fonds d'intervention pour les aînés du gouvernement du Canada, a aidé l'Association canadienne pour la santé mentale à lancer « Friendly Callers », un nouveau programme dans lequel des bénévoles formés sont jumelés avec des aînés des comtés d'Elgin et de Middlesex.

L'appel hebdomadaire était l'occasion de prendre des nouvelles et de mettre les aînés en contact avec des services locaux, comme des services de repas à domicile, des ressources du quartier ou l'Age Friendly Network de la Ville de London, afin qu'ils puissent obtenir le soutien dont ils avaient besoin.

Mme Hassall dit ce qui suit:

De nombreuses recherches sont menées sur les répercussions de la solitude sur la santé physique et mentale... Les liens sociaux constituent l'antidote...

Je voudrais demander à la ministre si cela reflète ce qu'elle a entendu quant à la mesure dans laquelle les fonds que notre gouvernement a offerts, durant la pandémie, ont aidé des personnes âgées partout au pays.

L'hon. Deb Schulte: Merci de la question. Effectivement, ce sont des récits qui nous inspirent, et j'entends parler de gens de partout au pays qui se sont manifestés pour s'entraider, notamment les aînés. Ils sont reconnaissants envers le gouvernement, qui a également pris des mesures et a bonifié le financement.

Le nouveau programme, Nouveaux Horizons pour les aînés, avait déjà été mis sur pied en janvier. Lorsque la pandémie nous a frappés, nous avons permis aux organismes de modifier leur programmation rapidement. Alors qu'autrefois, ces organismes auraient réuni les gens dans un local quelconque, ils devaient maintenant trouver un moyen d'aider les gens chez eux virtuellement, et c'est exactement ce qui s'est passé. Tout cela a été possible parce que nous leur avons permis de modifier leurs programmes et d'utiliser les fonds d'une autre façon.

Nous avons également doté le programme de 20 millions de dollars supplémentaires qui se sont ajoutés au budget déjà prévu pour l'exercice, afin de financer 5 000 projets qui appuyaient les aînés partout au pays, dans les zones urbaines, rurales et éloignées. J'en suis particulièrement fière. Le gouvernement a reconnu très tôt les défis. Il a écouté les groupes concernés et a trouvé un moyen, en accordant des crédits supplémentaires et en modifiant le programme, d'aider les organismes à être à la hauteur et à appuyer les aînés du pays.

Merci beaucoup. J'ai entendu des récits inspirants. Le programme Nouveaux Horizons n'était pas le seul outil dans notre trousse. Nous avons également accordé des fonds à Centraide. Nous avons prévu des fonds de soutien communautaire d'urgence. Un demi-milliard de dollars a été versé aux organismes de soutien communautaire pour aider les Canadiens vulnérables à l'échelle du pays. Nous devrions être très fiers du travail qui s'est fait. Moi-même, je suis fière des organismes qui ont su offrir des services.

● (1610)

Mme Kate Young: Je connais un groupe local qui organise des séances de crochet à London, et tous les aînés qui y participent et qui n'avaient même pas entendu parler du programme en profitent réellement en raison du contact régulier.

J'espère que nous pourrions faire connaître ce programme ainsi que toute la brochette de programmes offerts par notre gouvernement à d'autres groupes. Y a-t-il moyen de redoubler les efforts de communication afin que les gens sachent que les crédits sont là?

L'hon. Deb Schulte: C'est une très bonne question.

Nous travaillons dur afin de transmettre les renseignements aux groupes communautaires, et vous faites partie du réseau de communication par l'entremise de vos organismes communautaires. Nous avons un vaste réseau d'organismes avec lesquels nous travaillons. Nous leur envoyons constamment des bulletins de nouvelles et nous leur demandons de les transmettre aux aînés et aux associations d'aînés. Bien évidemment, c'est un effort continu de communication par le truchement des stations de radio et des journaux locaux, car ce sont souvent les sources d'information privilégiées des aînés, et nous veillons à non seulement utiliser les médias nationaux, mais également les médias locaux, pour faire savoir que ces organisations existent et qu'il suffit de communiquer avec elles. S'ils ne l'ont pas encore fait, les gens doivent tendre la main. Nous

vous demandons tous de participer aux efforts pour que les aînés de vos collectivités connaissent les organisations qui sont là pour les aider et obtiennent le soutien dont ils ont besoin.

Mme Kate Young: L'autre question que j'avais concerné quelque chose que vous avez dit dans votre déclaration, lorsque vous avez parlé de l'initiative pour vieillir dans la dignité à la maison. Je vous demanderais d'être brève, car il nous reste environ 45 secondes, mais quelle en sera l'incidence sur les aînés plus âgés, selon vous?

L'hon. Deb Schulte: Merci beaucoup.

Lorsque les aînés vieillissent, ils sont plus fragiles. Il devient de plus en plus difficile de vivre chez eux. Nous entendons de leur part qu'ils ne veulent pas aller dans des établissements de soins de longue durée. Ils veulent rester chez eux aussi longtemps que possible. Nous créons donc un programme pour répondre à ce besoin, que j'ai entendu à l'échelle du pays, afin que les aînés puissent obtenir le soutien dont ils ont besoin chez eux. Il s'agit notamment des aînés vulnérables et à faible revenu qui n'ont pas les moyens de payer quelqu'un pour les aider et sont parfois obligés d'être placés dans des établissements de longue durée tout simplement parce qu'ils ont besoin de quelqu'un pour leur préparer des repas et faire leur ménage, leur lessive ou encore leurs courses.

Les groupes communautaires participent déjà à ces efforts, et nous allons les aider en offrant davantage de soutien aux aînés qui souhaitent rester chez eux.

Mme Kate Young: Merci, madame la ministre.

Le président: Merci, madame Young.

[Français]

Madame Chabot, vous avez la parole pour six minutes.

Mme Louise Chabot (Thérèse-De Blainville, BQ): Monsieur le président, je vais céder ma place à ma collègue Mme Larouche.

Le président: Madame Larouche, la parole est à vous.

Mme Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie également ma collègue Mme Chabot. C'est toujours un plaisir de revenir au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées. Ce comité joue un rôle essentiel.

Madame la ministre, le fait de vous recevoir au Comité est très important. Lors de la dernière campagne électorale, autant les libéraux que les gens du Bloc québécois ont soulevé les enjeux liés aux aînés. Cependant, nos positions divergeaient déjà pour ce qui est des chiffres. Durant la dernière campagne électorale, vous proposiez en effet une augmentation de 10 % à partir de 75 ans, alors que nous proposons une augmentation de 110 \$ par mois à partir de 65 ans.

Nous avons déjà compris, à l'époque, que les aînés ne voulaient pas qu'il y ait de la discrimination basée sur l'âge. Je vous ai d'ailleurs posé la question la première journée où je suis arrivée à la Chambre des communes. Lorsque je vous ai demandé pourquoi on n'accorderait pas aux gens, dès l'âge de 65 ans, plutôt qu'à 75 ans, une augmentation de leur pension de la Sécurité de la vieillesse, je me rappelle que vous avez traversé la Chambre pour me dire que c'était une bonne question.

Ensuite, la pandémie est arrivée et les aînés ont fait face à l'isolement. Il y a eu une hausse du prix du panier d'épicerie et la « taxe COVID-19 ». Nous avons tous observé des hausses du coût des loyers et des transports. Tout le monde a connu une multiplication des coûts. Des annonces s'adressaient à divers groupes de notre société, mais les aînés étaient ignorés.

Il a fallu que le Bloc québécois martèle son message sur l'importance d'augmenter le pouvoir d'achat des aînés. Finalement, un chèque unique de 500 \$ a été offert, mais seulement aux personnes qui recevaient le Supplément de revenu garanti. Les gens qui recevaient une pension de la Sécurité de la vieillesse, mais pas le Supplément de revenu garanti, n'ont reçu qu'un chèque de 300 \$. Là aussi, il y a eu beaucoup de frustration.

Après le discours du Trône de l'automne dernier, l'augmentation de 10 % à partir de l'âge de 75 ans a enfin été incluse dans le budget, mais elle ne sera appliquée qu'à compter de 2022. Un chèque unique de 500 \$ a aussi été offert en août 2021.

Madame la ministre, les aînés ne décolèrent pas. Pour eux, ce que vous proposez est nettement insuffisant. Je vous ai entendu parler du fait de vieillir dans la dignité. Or les groupes d'aînés, notamment à la FADOQ, chez moi, me disent que, pour pouvoir vieillir dans la dignité, vivre et non pas seulement survivre, il faut que la pension de la Sécurité de la vieillesse de tous les aînés soit augmentée dès qu'ils atteignent l'âge de 65 ans.

Vous avez dit vous-même que leurs économies étaient épuisées. Cela se produit à partir du moment où ils arrêtent de travailler, soit à partir de l'âge de 65 ans. Vous avez parlé de la proportion des gens qui travaillent, mais il y en a aussi qui ne travaillent pas.

Savez-vous ce qu'il en coûterait d'offrir aux gens, dès l'âge de 65 ans plutôt qu'à 75 ans, l'augmentation de 10 % de la pension de la Sécurité de la vieillesse? Avez-vous des chiffres là-dessus?

• (1615)

[Traduction]

L'hon. Deb Schulte: Je vous remercie, ainsi que votre collègue. Chaque fois que vous vous levez à la Chambre, j'espère que vous poserez une question sur les aînés et que j'aurai l'occasion de vous parler du travail que nous faisons. J'ai toujours hâte de répondre à vos questions.

Votre question soulève de nombreux éléments. J'essaierais de répondre à plusieurs d'entre eux.

Revenons aux débuts du gouvernement libéral. Nous avons essayé de multiplier les mesures qui contribuent à la sécurité financière des aînés, en commençant par le renversement du changement apporté par les conservateurs. Ils ont « modernisé » le régime de pension et ils ont haussé l'âge d'admissibilité à la SV à 67 ans. Dès lors, nous avons vu que les gens qui prenaient une retraite anticipée...

[Français]

Mme Andréanne Larouche: Madame la ministre, je réitère la question...

Le président: Madame Larouche, vous avez pris trois minutes et demie pour poser votre question. Il faut donner la chance à la ministre de répondre.

Mme Andréanne Larouche: D'accord.

[Traduction]

L'hon. Deb Schulte: J'y arriverai. Je voulais juste m'assurer que vous compreniez qu'aucune décision n'a été prise de façon isolée. Elles font partie d'une série de mesures que nous prenons pour améliorer la sécurité financière des aînés. Nos efforts ont porté fruit. Le taux de pauvreté des aînés a chuté de 11 %. C'est beaucoup. Les faits sont éloquents. Nous apportons des changements qui aident réellement les aînés.

Dès lors, nous nous sommes assurés que les aînés âgés de 65 à 67 ans n'allaient pas être désavantagés lorsqu'ils ne pouvaient plus travailler et ne pouvaient pas toucher une pension dont ils avaient pourtant besoin. Voilà la première mesure.

La deuxième mesure visait les aînés très vulnérables, les aînés célibataires et aux revenus les plus faibles, afin de les aider en leur accordant presque 1 000 \$. C'était la hausse de 10 % du Supplément de revenu garanti. Nous avons également bonifié le régime de pension, le RPC, en prévoyant une hausse de plus de 50 % pour les aînés dans l'avenir. Le Québec a repris notre mesure.

Voilà ce que nous avons fait.

Sachez que nous avons modifié les critères d'admissibilité des aînés à faible revenu au Supplément de revenu garanti. Nous avons pris plusieurs mesures pour tenter d'aider les aînés.

Passons maintenant à nos efforts pendant la pandémie, puisque vous en avez parlé. Nous voulions aider les aînés qui devaient assumer le coût supplémentaire des services, puisqu'ils étaient confinés chez eux. Comme vous l'avez dit, ces aînés ont reçu un paiement de 300 \$ ainsi que 200 \$ supplémentaires s'ils touchaient le Supplément de revenu garanti. Voilà ce que nous avons fait pendant la pandémie, mais il n'était pas seulement question d'argent. Certains aînés nous ont dit qu'ils avaient les moyens, mais qu'ils avaient besoin d'aide.

• (1620)

Le président: Je dois vous interrompre, madame la ministre.

L'hon. Deb Schulte: Effectivement. Il ne me reste plus de temps.

Le président: Je vous permets de terminer votre réponse.

L'hon. Deb Schulte: Je voudrais juste m'assurer que l'on comprend les mesures qui ont été prises. Nous n'avons pas tourné le dos aux aînés. Nous avons prévu un ensemble de mesures, conformément à notre plateforme, afin d'aider les aînés qui sont plus âgés et qui ont davantage de difficultés, qui ont plus de frais liés aux soins de santé et qui ont besoin d'aide. Leurs économies ne sont pas suffisantes, puisqu'ils vivent plus longtemps.

Merci.

Le président: Merci, madame la ministre.

[Français]

Merci, madame Larouche.

[Traduction]

Au tour maintenant de Mme Gazan, qui aura six minutes.

Mme Leah Gazan (Winnipeg-Centre, NPD): Merci beaucoup, monsieur le président. Je tiens à remercier la ministre d'être des nôtres aujourd'hui.

Vous avez mentionné le paiement de 300 \$ ainsi que celui de 200 \$. Nous en sommes maintenant à la deuxième année de la pandémie, et votre gouvernement, encore une fois, a seulement versé un paiement unique de 300 \$ à ceux qui touchent la SV ainsi que 200 \$ supplémentaires pour les gens qui reçoivent le SRG. Cela veut dire que la plupart des aînés, les gens les plus vulnérables en ce moment, recevront seulement 17,65 \$ par mois à titre de soutien. J'en suis consternée. À mon avis, lorsqu'on compare ces sommes aux 120 millions de dollars accordés à Imperial Oil et aux 70 millions de dollars donnés à Husky Energy, par exemple, on voit bien le mépris de votre gouvernement à l'égard des aînés.

Pourquoi pensez-vous qu'il convient d'offrir aux aînés, qui sont les plus touchés par la pandémie, si peu de soutien direct lorsque vous donnez des millions et des millions, en fait des milliards de dollars, comme les 18 milliards de dollars accordés à l'oléoduc TMX, aux grandes pétrolières et aux grandes sociétés?

L'hon. Deb Schulte: Merci beaucoup de la question.

Je crois que vous comparez la subvention salariale que nous avons accordée aux organismes pour tenter de les aider à garder leurs employés. Il était très important que les gens ne perdent pas leur emploi et puissent conserver un lien avec leurs employeurs pendant ces temps difficiles.

Vous décrivez mal nos efforts à l'égard des aînés. Les aînés qui ont les revenus les plus faibles, ceux dont vous avez parlé, ont reçu 300 \$ et ensuite 200 \$ de plus s'ils touchaient le Supplément de revenu garanti. Ce sont nos aînés au revenu le plus faible.

Soyons clairs: si vous ajoutez le crédit supplémentaire pour la TPS qui a été accordé, un couple d'aînés à faible revenu aurait touché plus de 1 500 \$ non imposables pour les aider à passer par ces temps difficiles. Ce n'est pas un montant négligeable, et c'est déjà le double du montant qui a été présenté dans notre plateforme pour aider les aînés. C'est donc un montant considérable.

Comme je l'ai dit en répondant à la question précédente, il n'est pas seulement question d'argent. Nous avons offert 1 milliard de dollars aux groupes communautaires pour aider les aînés à recevoir des repas, à se rendre à leurs rendez-vous médicaux, à se procurer des tablettes. Les groupes ont donné des tablettes ainsi qu'un accès à coût faible ou même gratuit à Internet et d'autres services gratuits afin que les aînés aient les soutiens dont ils avaient besoin. Dans les premiers jours de la pandémie, nous avons également pu payer les frais des bénévoles qui allaient chez les aînés pour offrir des services et un soutien et leur livrer des repas.

Un demi-milliard de dollars de soutien immédiat, en plus des montants non imposables, tout cela constitue un soutien considérable qui a été offert aux aînés canadiens.

• (1625)

Mme Leah Gazan: Madame la ministre, cela correspond à 17,65 \$ de plus par mois.

En 2021, dans la loi d'exécution du budget fédéral, votre gouvernement a proposé un paiement unique de 500 \$ qui sera versé en août 2021 au titre de la Sécurité de la vieillesse à ceux qui ont 75 ans ou plus, et une bonification de 10 % d'ici juillet 2022 de la SV pour les personnes âgées de 75 ans ou plus. Si le gouvernement

tente de cibler les aînés qui ressentent les plus grands besoins, et, je le précise, ce sont essentiellement des femmes qui n'ont pas de pension, pourquoi avez-vous surtout réservé les augmentations de la SV aux aînés à faible revenu?

L'hon. Deb Schulte: Merci de la question.

Je veux revenir à votre calcul que vous avez répété. Il ne reflète pas la réalité de ce qu'ont reçu les aînés à faible revenu. Or, lorsqu'on ajoute le crédit supplémentaire pour la TPS ainsi que le Supplément de revenu garanti...

Mme Leah Gazan: Madame la ministre, pouvez-vous s'il vous plaît répondre à ma question? Vous ne répondez pas.

Merci.

L'hon. Deb Schulte: Bien sûr que je répondrai. Je le ferai avec plaisir, mais je dois corriger...

Mme Leah Gazan: Je vous ai posé une autre question, madame la ministre.

Merci.

L'hon. Deb Schulte: Je le sais, mais je dois corriger les erreurs lorsqu'on me les répète.

Si vous examinez les mesures prises à l'intention des aînés âgés de 75 ans et plus, c'est un fait qu'il y a plus de femmes. Les femmes ont tendance à vivre plus longtemps que les hommes. Elles ont tendance à avoir passé beaucoup de temps à s'occuper des enfants et leurs pensions ne sont pas aussi bien garnies. De plus, lorsque leur conjoint meurt, malheureusement, la pension du défunt est réduite de 60 %, et dans bien des cas, les veuves n'ont pas une bonne pension.

Ce que nous observons, quant au seuil des aînés de 75 ans et plus, c'est que ce sont surtout des femmes, et ce sont elles qui en bénéficient.

Mme Leah Gazan: Madame la ministre, quels modèle ou étude avez-vous utilisés pour décider que les aînés devaient seulement recevoir le montant bonifié à 75 ans, lorsque nous savons que les membres d'un certain groupe, à savoir les personnes autochtones, noires et de couleur, vivent moins longtemps? Nous savons que de nombreux aînés âgés de 65 à 74 ans vivent dans la pauvreté. Pourquoi ces personnes sont-elles exclues?

Le président: Madame la ministre, je vous demanderais de répondre de façon succincte.

L'hon. Deb Schulte: De façon succincte, nous avons pris cette mesure qui s'ajoute à d'autres déjà en place pour renforcer la sécurité financière des aînés. Nous avons déjà pris des mesures pour aider les aînés au revenu le plus faible qui touchaient le Supplément de revenu garanti, et dans le budget de 2019, nous avons modifié l'exemption touchant au revenu.

Voilà les mesures que nous avons prises pour aider les aînés à faible revenu, et les mesures que nous prenons maintenant pour aider les aînés plus âgés dont les économies commencent à faire défaut, parce qu'ils vivent plus longtemps que jamais. Ils ont plus de handicaps, plus de risques de devenir veuves ou veufs, et leurs économies commencent à s'amenuiser.

Merci.

Mme Leah Gazan: Merci, madame la ministre.

Le président: Merci, madame Gazan.

Madame la ministre, merci.

Le prochain intervenant sera Mme Dancho, qui aura cinq minutes.

Mme Raquel Dancho (Kildonan—St. Paul, PCC): Merci, monsieur le président.

Madame la ministre, merci d'être venu dans le cadre de notre étude des répercussions de la COVID-19 sur les aînés.

Je vais changer de sujet un peu. On a beaucoup parlé des finances et des dépenses. Or, j'aimerais vous parler aujourd'hui de l'isolement que vivent les aînés et, madame la ministre, j'aimerais savoir ce que vous en pensez.

J'aimerais commencer en citant l'un des témoins que nous avons reçus lors de notre première séance il y a quelques semaines. Elle s'appelait Laura Tamblin Watts et représentait un organisme national de défense des droits des aînés. Je suis sûre que vous la connaissez très bien.

Quand on lui a demandé quelle était l'incidence de l'isolement sur les aînés, elle a répondu ainsi:

Cela a été une souffrance pour les personnes âgées de tout le pays, aussi bien pour celles qui vivent chez elles et qui ont été socialement isolées de leur famille, de leurs amis, de leurs voisins et de leurs groupes confessionnels, sans pouvoir bouger ni avoir des contacts quotidiens, que pour celles, dans la pire situation, qui sont dans un établissement de soins de longue durée...

Elle a poursuivi:

Les personnes âgées souffrent actuellement d'une dégradation physique inouïe. Nous avons pu le mesurer dans les établissements de soins de longue durée et les maisons de repos et nous savons que leur organisme s'est affaibli. Les capacités cognitives ont également été considérablement compromises. Ceux qui étaient plus aptes mentalement le sont moins aujourd'hui. Il est possible de le mesurer sur des échelles d'évaluation de la démence ou sur d'autres échelles d'évaluation des déficiences cognitives.

Nous savons que la santé mentale s'est énormément détériorée. Pour certaines personnes, notamment les résidents d'établissements de soins de longue durée, où la durée moyenne du séjour avant le décès est de 18 mois, cela représente presque le reste de leur vie; c'est donc catastrophique.

Voilà la situation des aînés, notamment ceux qui vivent seuls dans un établissement de soins de longue durée depuis les 14 derniers mois. Votre gouvernement était au pouvoir pendant toute cette période.

Dans ma circonscription, il y a beaucoup d'aînés, et de nombreuses personnes militent au nom de leurs parents et grands-parents vieillissants. Quelles mesures concrètes avez-vous prises pour contrer l'incidence terrible de l'isolement sur les aînés pendant la pandémie?

• (1630)

L'hon. Deb Schulte: Je vous remercie de votre excellente question.

J'aimerais que vous sachiez à quel point je respecte Laura Tamblin Watts. Elle est excellente. Elle fait certainement partie des intervenants avec lesquels je suis en communication, car je tiens à connaître ses réflexions et ses opinions.

Je tiens aussi à ce que vous sachiez que je connais le domaine des soins de longue durée. En effet, l'an dernier, ma belle-mère est décédée après un court séjour dans un établissement de soins de longue durée. Elle a été admise au mois de février, et nous l'avons perdue en juin. Elle n'y est donc pas restée très longtemps, et c'est en partie parce qu'elle avait perdu espoir. Elle ne pouvait plus voir sa famille et elle avait été avec son mari tous les jours pendant la

plus grande partie de sa vie. Lorsqu'elle a été admise dans un établissement de soins de longue durée juste avant le début de la pandémie, nous nous attendions à ce que son mari, qui se trouvait dans l'immeuble voisin, puisse déjeuner, dîner et souper avec elle tous les jours et lui tenir compagnie. Ce soutien était probablement la seule chose qui aurait pu la convaincre de se nourrir.

Nous sommes tout à fait conscients des circonstances vécues par les personnes âgées et du déclin précipité qui a été observé chez les personnes âgées qui sont isolées dans des établissements de soins de longue durée. Je travaille avec mes collègues de toutes les provinces et de tous les territoires pour trouver des moyens de ramener les aidants et les membres de la famille dans les établissements de soins de longue durée en toute sécurité. C'est l'une des raisons pour lesquelles il était manifestement important de les faire vacciner rapidement et de faire vacciner rapidement les travailleurs dans ces établissements. Nous avons également fourni un soutien par l'entremise de groupes qui offrent des tablettes électroniques et nous avons aidé les établissements de soins de longue durée à recevoir ces tablettes.

Comme vous le savez, nous nous efforçons également de recruter davantage de préposés aux bénéficiaires. Par exemple, dans l'immeuble de ma belle-mère, un préposé aux bénéficiaires passait toute la journée à visiter chaque personne âgée avec une tablette électronique pour qu'elle puisse communiquer avec sa famille. C'est vraiment important. Nous devons obtenir les ressources nécessaires et nous travaillons donc avec les provinces et les territoires pour les obtenir.

Mme Raquel Dancho: Je comprends l'idée d'offrir ces nouvelles technologies aux personnes âgées. Malheureusement, mes grands-parents sont très âgés et ils n'ont pas réussi à maîtriser cette nouvelle technologie. C'est donc difficile pour notre famille.

Vous avez parlé des vaccins. Je suis heureuse que nous recevions plus de vaccin maintenant. Je crois que si votre gouvernement en avait acheté davantage en janvier et en février dernier, les établissements de longue durée auraient peut-être fait l'objet de moins de restrictions.

Vous avez mentionné que vous connaissez Mme Laura Tamblin Watts. Lorsque je lui ai demandé ce qui pouvait être fait, elle m'a dit qu'elle suggérerait aussi d'assouplir les restrictions lorsque les gens seraient vaccinés contre la COVID-19.

Pourriez-vous formuler des commentaires à cet égard, plus précisément en ce qui concerne les personnes âgées dans les établissements de soins de longue durée?

L'hon. Deb Schulte: Comme vous le savez, les soins de longue durée et les soins de santé relèvent de la compétence des provinces et des territoires. Nous avons fourni des vaccins. Nous avons également fourni des trousseaux de dépistage rapide et une nouvelle technologie...

Mme Raquel Dancho: Excusez-moi. Avez-vous formulé des recommandations à vos homologues?

Le président: Veuillez répondre très brièvement, madame la ministre, car le temps est écoulé.

L'hon. Deb Schulte: Nous avons formulé des recommandations, non pas directement, mais par l'entremise des tables de discussions sur la santé, et par l'entremise du CCNI et des communications scientifiques. Ce n'est pas une décision politique. Ces décisions sont prises en collaboration avec des scientifiques; des immunologistes et des virologues ont formulé des recommandations. Le défi consiste à tenter d'assurer la sécurité de ces personnes tout en les aidant à traverser les périodes difficiles pendant lesquelles elles ne peuvent voir personne.

Comme vous l'avez dit, il y a des personnes qui ne réussissent pas à maîtriser cette technologie, et c'est pourquoi il est parfois nécessaire d'apporter un soutien supplémentaire en demandant à quelqu'un de les aider... Des préposés aux bénéficiaires ou d'autres employés de l'établissement utilisent les appareils avec les résidents pour leur permettre de communiquer avec des membres de leur famille.

Toutefois, ce n'est pas suffisant. Nous devons faire mieux, et nous cherchons toujours de nouvelles façons d'aider ces gens.

Mme Raquel Dancho: Je vous remercie beaucoup, madame la ministre.

Le président: Je vous remercie, madame Dancho.

Je vous remercie, madame la ministre.

Monsieur Long, vous avez la parole. Vous avez cinq minutes.

M. Wayne Long (Saint John—Rothesay, Lib.): Je vous remercie, monsieur le président.

Bonjour, chers collègues. Bonjour, madame la ministre. Je suis très heureux de vous revoir au sein de notre comité.

J'aimerais rapidement réfuter les commentaires de Mme Gazan au sujet des 17,65 \$ par mois pour les personnes âgées, car c'est tout à fait inexact. En effet, nous avons versé un paiement de 300 \$ aux personnes âgées qui reçoivent une pension de la Sécurité de la vieillesse. Une personne qui reçoit un Supplément de revenu garanti reçoit 200 \$ de plus. Ensuite, il y a le remboursement de la TPS, qui atteint presque 100 \$ par mois en supplément pour les aînés, et non 17,65 \$. Encore une fois, je tenais à le préciser.

Madame la ministre, cet après-midi, j'ai reçu une personne âgée de 66 ans dans mon bureau. Elle était exceptionnellement reconnaissante de ce qu'a fait notre gouvernement. C'est une personne âgée célibataire à faible revenu. Elle était évidemment ravie de l'augmentation de 10 % que nous avons accordée aux aînés en 2015. Elle était également ravie que nous soyons au pouvoir, car de toute évidence, les conservateurs allaient porter l'âge d'admissibilité à la pension de la Sécurité de la vieillesse à 67 ans. Elle ne serait même pas encore admissible à quoi que ce soit si le gouvernement conservateur était encore au pouvoir, et elle était donc très reconnaissante.

Nous avons parlé des avantages que nous avons accordés. Nous avons également parlé de la majoration de 10 % de la pension de la Sécurité de la vieillesse pour les personnes âgées de plus de 75 ans. Évidemment, elle n'en est pas encore là, mais elle en a certainement compris les raisons.

J'aimerais que vous formuliez des commentaires sur les mesures que nous avons prises et sur la façon dont la combinaison de ces mesures change la donne pour les aînés qui doivent joindre les deux bouts. J'aimerais donc entendre vos réflexions et vos commentaires à ce sujet.

• (1635)

L'hon. Deb Schulte: Je vous remercie beaucoup. Vous avez tout à fait raison de dire qu'il s'agit d'une série de mesures que notre gouvernement a prises pour améliorer la sécurité financière des aînés. Comme je l'ai déjà dit, ces mesures ont donné des résultats concrets. En effet, une réduction de 11 % n'est pas négligeable.

Il y a toujours plus à faire, mais il est vrai qu'il faut tenir compte de l'augmentation de 10 % du Supplément de revenu garanti. Il faut également tenir compte des changements que nous avons apportés à l'exemption sur le revenu gagné pour les bénéficiaires du Supplément de revenu garanti. En effet, de nombreuses personnes âgées exercent un travail indépendant à petite échelle, par exemple en vendant des objets qu'elles fabriquent ou en rendant des services très peu fréquents, ce qui leur permet de gagner un certain revenu. Dans le budget de 2019, nous avons apporté des changements qui leur permettent de gagner jusqu'à 5 000 \$ sans déclencher une réduction des prestations. Cette mesure vise notamment les travailleurs à leur compte, ce qui n'était pas le cas auparavant. Ainsi, des gains de 5 000 à 15 000 \$ n'entraîneront qu'une réduction des prestations de 50 %. Il s'agit d'un soutien important qui permet aux aînés qui ont des difficultés financières de garder plus d'argent dans leurs poches.

Il y a une autre chose dont nous n'avons pas parlé, mais dont nous devons parler. En effet, nous avons également augmenté le montant personnel de base sur quatre ans. Cela aidera quatre millions d'aînés à économiser environ 300 \$ s'ils sont célibataires et 600 \$ s'ils sont en couple. Il faut tenir compte de toutes les mesures que nous avons prises et qui se traduisent par des économies, un soutien et une sécurité financière concrets pour les personnes âgées.

Pour les futurs aînés, n'oubliez pas l'augmentation de 50 % des résultats relatifs aux pensions dans le cadre du Régime de pensions du Canada. Il s'agit d'une amélioration très importante que nous avons apportée pour veiller à ce que les futurs aînés disposent du financement dont ils ont besoin pour une retraite sécuritaire.

Nous avons fait bien d'autres choses qui ne se limitent pas à l'argent et aux gains, car il s'agit également de veiller à offrir de meilleurs soutiens dans les collectivités pour aider les aînés lorsqu'ils en ont besoin. C'est la raison pour laquelle je suis très heureuse de l'initiative pour vieillir dans la dignité à la maison. J'ai entendu de nombreuses personnes, d'un bout à l'autre du pays, affirmer qu'elles ne voulaient pas se retrouver dans un établissement de soins de longue durée. Elles ont dit qu'elles étaient vraiment heureuses que nous aidions les établissements de soins de longue durée, parce que les personnes âgées ont besoin d'être bien soignées et traitées avec respect, mais elles ne veulent tout de même pas aller dans un établissement de soins de longue durée. Elles veulent rester chez elles, et elles veulent savoir ce que nous ferons pour les aider à rester chez elles.

C'est la raison pour laquelle je suis très enthousiaste à l'égard de l'initiative pour vieillir dans la dignité à la maison. Cette initiative répondra aux besoins des personnes âgées qui sont de plus en plus fragiles et qui ont besoin d'un plus grand soutien pour rester chez elles. J'entends beaucoup parler de l'enlèvement de la neige, de la tonte du gazon, du nettoyage, de la préparation des repas et de la lessive. Ce sont des tâches qui peuvent être soutenues par la collectivité et par des bénévoles. Nous pouvons aider les personnes âgées à rester heureuses chez elles, plutôt que de les envoyer dans un établissement de soins de longue durée.

Le président: Je vous remercie, monsieur Long.

Je vous remercie, madame la ministre.

[Français]

Nous poursuivons avec le Bloc québécois.

Madame Larouche, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

• (1640)

Mme Andréanne Larouche: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je serai brève. La somme d'à peu près 4 milliards de dollars est le coût estimé par le Bloc québécois pour augmenter la pension de la Sécurité de la vieillesse de tous les aînés de 65 ans et plus. C'est à cette réponse que je m'attendais de la part de la ministre lors du tour de questions précédent.

Je reviens à ma question.

Madame la ministre, il est question de 4 milliards de dollars. Qu'est-ce qui vous empêche alors d'accorder l'augmentation de la pension de la Sécurité de la vieillesse aux personnes âgées de 75 ans et moins?

[Traduction]

L'hon. Deb Schulte: Je tiens à ce que ce point soit clair, et je n'ai pas eu l'occasion de le préciser la dernière fois. Si l'on met en perspective ce qui a été offert aux personnes âgées en 2020 et ce qui le sera en 2021, on arrive à un total de 5,5 milliards de dollars en soutien financier direct aux aînés. C'est plus de 1,6 milliard de dollars de plus que le montant promis. Nous prenons donc les mesures nécessaires pour offrir un soutien important aux aînés, et les montants sont encore plus élevés que promis.

[Français]

Mme Andréanne Larouche: Monsieur le président, permettez-moi de rappeler à la ministre que l'aide accordée aux aînés pendant la pandémie était ponctuelle, alors que les aînés ont besoin d'une aide récurrente à long terme. Ils ont besoin d'une hausse de la pension de la Sécurité de la vieillesse basée sur le principe selon lequel la sécurité de la vieillesse est un concept universel.

Vous-même l'avez reconnu en faisant passer l'âge d'admissibilité au programme de la Sécurité de la vieillesse de 67 ans à 65 ans, parce que 65 ans, c'est l'âge d'admissibilité à la pension. De ce que je comprends, comme tout le monde, des aînés pourront vieillir dans la dignité à partir de 75 ans, parce que c'est à cet âge qu'ils auront la bonification de 10 % de la pension de la Sécurité de la vieillesse. Pouvons-nous vraiment affirmer que tous les aînés pourront vieillir dans la dignité?

Des aînés de moins de 75 ans ne pourront pas vieillir dans la dignité. J'aimerais donc que vous nous en parliez davantage.

Existe-t-il une étude qui démontre vraiment que les aînés de plus de 75 ans demandent plus de soins?

Dernièrement, je faisais partie d'un groupe de proches aidants composé d'une cinquantaine de personnes, dont 50 % ont moins de 75 ans. Ces personnes ont martelé le message selon lequel elles ont besoin d'aide et de soutien, qui se traduirait par une hausse de leur pension de la Sécurité de la vieillesse, c'est-à-dire une aide qui irait directement dans leurs poches.

Le programme Nouveaux Horizons pour les aînés n'est pas suffisant pour leur venir en aide. Elles ont besoin d'une aide financière

directe. Que faites-vous de ces proches aidants de moins de 75 ans qui ont besoin d'argent?

[Traduction]

L'hon. Deb Schulte: Je vous remercie beaucoup.

Encore une fois, je tiens à préciser qu'en 2019 et en 2020, le gouvernement a versé 56,3 milliards de dollars en prestations de la Sécurité de la vieillesse à 6,5 millions de bénéficiaires. J'essaie simplement de mettre en perspective les sommes versées aux aînés par le gouvernement fédéral par l'entremise de la Sécurité de la vieillesse. C'est un énorme programme.

Ce qu'il ne faut pas oublier — et vous l'avez tous mentionné —, c'est que lorsque nous nous penchons sur les progrès réalisés en matière de soutien aux aînés, ce n'est qu'un des éléments des programmes que nous mettons en œuvre. Vous avez mentionné certains autres programmes, par exemple Nouveaux Horizons. Vous avez également mentionné l'initiative pour vieillir dans la dignité à la maison, qui sera bientôt mise en œuvre.

Il ne faut pas non plus oublier qu'on nous a aussi demandé de soutenir des normes nationales en matière de soins de longue durée. Nous avons donc prévu 3 milliards de dollars pour aider les provinces et les territoires à se doter de normes et à améliorer les résultats dans les établissements de soins de longue durée. Nous avons également prévu des investissements rapides dans les bâtiments, car non seulement la prévention des infections devait être améliorée, mais nous devons aussi améliorer la ventilation et l'isolation de certains bâtiments pour assurer la sécurité des personnes qui s'y trouvent.

Ce sont des choses que nous faisons déjà et nous offrons ce financement — il s'agit de plusieurs milliards de dollars supplémentaires. Vous ne tenez compte que d'un seul élément, à savoir la Sécurité de la vieillesse, mais ce n'est pas ce que fait le gouvernement.

Le président: Je vous remercie, madame la ministre.

La parole est maintenant à Mme Gazan. Elle a deux minutes et demie.

Mme Leah Gazan: Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

Madame la ministre, je sais que vous avez déjà abordé la façon dont le Budget de 2021 prévoit 90 millions de dollars sur trois ans, à partir de 2021-2022, à Emploi et Développement social Canada, afin de lancer l'initiative pour vieillir dans la dignité à la maison. Cette initiative permettrait « d'aider les organismes communautaires à fournir un soutien pratique qui aide les aînés à faible revenu et autrement vulnérables », notamment « en jumelant les aînés avec des bénévoles qui peuvent aider à la préparation des repas, à l'entretien de la maison, aux courses quotidiennes, aux travaux de jardinage et au transport ». Cela ressemble un peu au bénévolat offert par l'Organisme UNIS, par exemple. Il est dommage que nous n'envisagions pas de verser à des gens un salaire décent.

Voici donc ma question. Pourquoi le gouvernement a-t-il choisi de s'en remettre à un organisme de bienfaisance composé de bénévoles pour soutenir les personnes âgées à faible revenu, ce qui nécessite un investissement réel, plutôt que de faire les investissements nécessaires pour garantir le respect des droits fondamentaux des Canadiens âgés?

• (1645)

L'hon. Deb Schulte: Je vous remercie beaucoup de votre question.

Je veux m'assurer que nous n'oublions pas les 6 milliards de dollars que le gouvernement fédéral verse aux provinces et aux territoires pour favoriser la mise en place de soins à domicile. Il s'agit d'une rémunération qui aide les personnes âgées à rester chez elles et à se remettre d'une maladie ou d'une blessure afin de pouvoir rester chez elles. Le gouvernement a donc fourni 6 milliards de dollars dans ce domaine.

Il s'agit d'un programme qui offre un soutien supplémentaire dans des situations non liées à la santé. Les organismes nécessaires existent déjà. Je pense que vous avez probablement entendu parler de la Popote roulante et de toutes sortes d'organismes qui soutiennent déjà les personnes âgées dans les collectivités. Il s'agit donc d'élargir cette possibilité et de fournir à ces organismes un soutien financier pour qu'ils puissent s'organiser, mobiliser davantage de bénévoles et être en mesure d'offrir l'aide nécessaire. Les gens veulent offrir leur aide, et c'est une façon de mobiliser ce soutien.

Mme Leah Gazan: Madame la ministre, je ne suis pas d'accord. Je pense que veiller à ce que toutes les personnes âgées puissent vivre dans la dignité est un enjeu lié aux droits de la personne, et les répercussions sur la santé... Encore une fois, vous ne répondez pas à ma question.

Pourquoi dépensez-vous 90 millions de dollars pour un programme de bénévolat plutôt que de payer un salaire de subsistance à des gens qui pourraient veiller à ce que les aînés puissent obtenir les soins dont ils ont besoin pour vivre dans le respect des droits de la personne et dans la dignité dans notre pays?

Le président: Madame la ministre, veuillez répondre brièvement, car le temps est écoulé.

L'hon. Deb Schulte: D'accord, je vous remercie.

Nous soutenons certainement les personnes âgées de différentes façons. Nous fournissons essentiellement un soutien pour augmenter le nombre de préposés aux bénéficiaires sur le terrain, afin qu'ils puissent aider non seulement avec les soins de longue durée, mais aussi avec les soins à domicile. Nous prenons toute une série de mesures différentes. Nous investissons également plus d'argent dans la Stratégie nationale sur le logement, afin de créer plus d'espaces habitables et abordables pour les personnes âgées. Il y a des subventions pour le logement et des subventions salariales. Il y a toutes sortes de programmes et il y a un soutien financier direct.

Le gouvernement est là pour les aînés. Nous serons toujours là pour eux. J'attends avec impatience vos recommandations pour que nous puissions déterminer ce qu'il reste à faire.

Le président: Je vous remercie, madame la ministre.

Monsieur Tochor, vous avez la parole. Vous avez cinq minutes.

M. Corey Tochor (Saskatoon—University, PCC): Je vous remercie beaucoup.

Madame la ministre, les personnes âgées que j'ai rencontrées racontent une histoire différente. Vous vous vantez de l'augmentation de plus de 1 000 \$ pour l'année dernière et de tout l'argent versé en paiements uniques, mais les personnes âgées avec lesquelles j'ai discuté apprennent aux nouvelles que les demandes de 40 000 jeunes de 15 ans ont été approuvées dans le cadre de la

Prestation canadienne d'urgence, et ce, pour 2 000 \$ par mois — pas par année, mais par mois. Ils apprennent ensuite que les demandes de plus de 92 000 jeunes de 16 ans ont également été approuvées, ainsi que celles de jeunes de 17 ans qui vivent avec leurs parents.

L'an dernier, 184 000 jeunes ont reçu des prestations dans le cadre de la Prestation canadienne d'urgence. À votre avis, est-ce juste?

L'hon. Deb Schulte: L'une des choses que notre gouvernement refuse de faire, c'est de monter un groupe contre un autre. Nous avons veillé non seulement à ce que la Prestation canadienne d'urgence soit offerte aux jeunes qui ne pouvaient pas travailler et qui étaient potentiellement dans l'impossibilité d'obtenir le revenu dont ils avaient besoin pour poursuivre leurs études, mais aussi à ce que les personnes âgées puissent avoir accès à ce programme. Même si ces personnes recevaient des prestations du Régime de pensions du Canada et du Programme de la sécurité de la vieillesse, elles pouvaient être admissibles à la Prestation canadienne d'urgence à condition d'avoir subi une perte de revenus d'emploi à cause de la pandémie de COVID-19 ou d'avoir dû rester à la maison pour s'isoler en raison de facteurs de risque.

M. Corey Tochor: Madame la ministre, avec tout le respect, vous devriez avoir honte des décisions prises dans ce budget. Vous dites que nous nous dressons les uns contre les autres, mais ce sont les décisions prises par les libéraux. Des centaines de milliers d'enfants qui vivent chez leurs parents ont vu leur demande d'aide d'urgence être approuvée, alors que des aînés ont reçu des miettes, une augmentation d'à peine plus de 1 000 \$ pour l'année par le truchement de tous les programmes.

Je n'ose pas penser à ce que vous disent les aînés à qui vous parlez. Ce que j'entends, c'est que vous dressez un segment de la population contre l'autre.

L'hon. Deb Schulte: Je pense qu'il est malheureux que les aînés à qui vous parlez aient obtenu de l'information erronée au point d'essentielle penser que les jeunes qui ont perdu leur emploi ne méritent pas d'être aidés.

Écoutez, je suis ministre des Aînés, pas ministre de la Jeunesse, mais je peux vous dire que les jeunes que je connais dans ma communauté ne l'ont vraiment pas eu facile. Ils pourraient normalement avoir un emploi d'été dans un restaurant ou un carnaval local. En temps normal, ils travailleraient dans le secteur des services, qui a largement été fermé, et ils ne peuvent maintenant plus gagner l'argent nécessaire pour poursuivre leurs études. Il y en a peut-être quelques-uns qui ont illégalement eu accès à l'aide offerte, et c'est ce que l'ARC va déterminer le moment venu.

Ce qu'il faut retenir maintenant, c'est que nous étions là pour soutenir les jeunes. Nous étions là pour soutenir les aînés, les Canadiens et les entreprises, et j'en suis fier. Cela nous a aidés à traverser...

• (1650)

M. Corey Tochor: Vous vous demandez à quel endroit ils ont obtenu leur information. Je vais citer rapidement un article du *National Post*, un média d'information national de très bonne réputation. Il dit:

Selon les documents, 40 630 jeunes de 15 ans ont vu leur demande de prestation acceptée. Le gouvernement a versé 81,2 millions de dollars à ce groupe; 92 784 jeunes de 16 ans ont quant à eux reçu près de 186 millions de dollars, et 184 576 jeunes de 17 ans ont reçu 369 millions de dollars.

C'est là qu'ils lisent leurs nouvelles ou qu'ils obtiennent leur information, comme vous le dites.

C'est préoccupant. Il est préoccupant de ne pas aider les aînés à sortir de cette crise dans la même mesure que nous aidons des étudiants qui vivent chez leurs parents.

Je vais brièvement changer de sujet et revenir aux montants que vous avez mentionnés, soit les 5 milliards et les 10 milliards de dollars à propos desquels les libéraux aiment se vanter. C'est de l'argent imprimé. C'est de l'argent imprimé sans compter, et lorsque des régimes dans le monde entier ont essayé d'imprimer de l'argent pour sortir d'une crise financière, cela a mal fini pour la société.

Je me demande si vous pensez que les aînés s'inquiètent de l'inflation en ce moment.

L'hon. Deb Schulte: Je pense que tout le monde s'inquiète de l'inflation, mais ce qui inquiète surtout les gens, c'est traverser la pandémie, et ils ont besoin d'aide pour y parvenir.

Je veux revenir en arrière. Quand j'étais jeune, j'avais besoin d'un emploi pour aider ma famille. Nous étions peu fortunés, et nous avons tous fini par travailler. Je travaillais à l'âge de 15 ans. Beaucoup de jeunes au pays subviennent eux-mêmes à leurs besoins et à ceux de leurs familles, et ils payent leurs études. Vous direz peut-être qu'il est un peu tôt à 15 ans pour financer ses études, mais il faut beaucoup d'argent pour vivre, pour payer sa nourriture et ses vêtements. Ce sont des choses pour lesquelles les familles comptent parfois sur l'aide de leurs jeunes adolescents.

Monsieur Tochor, il est vraiment malheureux de vous voir trancher et dire que tous les jeunes peuvent d'une certaine façon recevoir trop d'aide. C'est peut-être parce que nous avons eu une enfance différente, mais je peux vous dire que j'étais très reconnaissante d'avoir mon emploi. Si je l'avais perdu à l'âge de 15 ans, ma situation serait devenue très difficile. Je sais que c'est ainsi pour beaucoup de jeunes partout au pays.

Revenons aux aînés, car ce n'est pas un choix entre les uns et les autres. Les aînés avaient à leur disposition les mêmes mesures de soutien que les jeunes et les autres Canadiens. Ceux qui travaillaient et gagnaient plus de 5 000 \$ par année pouvaient également avoir accès aux prestations après la perte de leurs revenus.

Il est important d'être équitable et de bien traiter tout le monde.

Le président: Merci, madame la ministre.

Merci, monsieur Tochor.

[Français]

Le dernier parlementaire à poser des questions est M. Lauzon.

Monsieur Lauzon, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. Stéphane Lauzon (Argenteuil—La Petite-Nation, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie, madame la ministre, d'être ici avec nous pour cette importante étude sur les aînés. Nous savons que vous vous consacrez aux aînés depuis toujours.

Vous serez d'accord avec moi pour dire que, depuis le début de votre mandat, un de vos rôles importants est de rassurer les aînés, de les écouter et de travailler avec eux.

Il y a plusieurs clubs privés d'aînés qui sont représentés dans ma circonscription. Il y a aussi le Réseau FADOQ, avec lequel nous

avons eu beaucoup de discussions et avec lequel nous travaillons main dans la main. Je sais que vous avez toujours été présente, contrairement au Bloc québécois qui fait de la désinformation, qui fait peur aux aînés et qui leur cause de l'anxiété.

Vous avez toujours été présente, madame la ministre, pour soutenir les aînés. Vous avez donné des statistiques importantes plus tôt, disant que 57 % des femmes âgées de 65 à 75 ans étaient plus vulnérables. Vous avez aussi dit que 39 % des veuves avaient des revenus inférieurs. Les dépenses en santé augmentent de 67 % à l'âge de 80 ans, et les soins à domicile sont multipliés par sept fois à l'âge de 85 ans. Ce sont des chiffres probants très importants que vous nous avez communiqués.

Êtes-vous d'accord pour dire que ces données probantes montrent que notre promesse électorale, réalisée dans le budget de 2021, était plus susceptible d'être axée sur les personnes les plus vulnérables?

• (1655)

[Traduction]

L'hon. Deb Schulte: En un mot, oui. On peut toujours en faire plus, mais nous devrions être fiers du travail accompli jusqu'à maintenant.

De toute évidence, je suis impatiente de voir le rapport et les recommandations que vous allez présenter. Je suis aussi très impatiente de discuter avec des intervenants comme le Réseau FADOQ et d'autres, pour qu'ils puissent me faire part de leurs points de vue à mesure que nous progressons et que nous poursuivons le travail dans les dossiers qui sont importants pour les aînés, en veillant notamment à assurer leur sécurité financière et à répondre à leurs besoins.

[Français]

M. Stéphane Lauzon: Je vous remercie beaucoup, madame la ministre.

Tout au long des questions posées aujourd'hui, vous avez mentionné plusieurs choix du gouvernement qui ont aidé les aînés, dont plusieurs aides directes et indirectes avec les associations.

Vous avez un programme en place qui s'intitule « Nouveaux Horizons pour les aînés », auquel vous avez apporté un certain nombre de changements. En outre, vous avez pris le temps de consulter tous les partis pour l'améliorer.

Pouvez-vous nous parler un peu des changements apportés au programme Nouveaux Horizons pour les aînés ainsi que du processus adopté pour parvenir à ces changements?

[Traduction]

L'hon. Deb Schulte: Je remercie tous les députés de tous les partis qui nous ont donné leur avis, très tôt l'année dernière, sur la façon d'améliorer le programme Nouveaux Horizons pour les aînés. Nous avons pu en tenir compte pour améliorer la répartition des projets d'un bout à l'autre du pays, afin que les aînés des collectivités rurales et éloignées aient aussi l'occasion de donner suite à leurs projets. Je remercie tous les députés de l'ensemble du travail accompli à cette fin.

Nous avons tenu compte des recommandations, et elles se sont traduites par plus de 5 000 projets partout au Canada qui tiennent compte des gens dans les régions rurales et éloignées, des plus vulnérables et des membres de différents groupes culturels. Nous avons grandement amélioré la répartition des projets d'un bout à l'autre du pays pour aider les aînés, et je suis très fière du travail accompli par les députés pour que ces projets de qualité figurent parmi les demandes présentées. Nous avons obtenu d'excellents résultats partout au pays.

[Français]

M. Stéphane Lauzon: Je vous remercie.

Vous avez abordé plusieurs sujets aujourd'hui, mais nous avons peu parlé des mauvais traitements infligés aux aînés. Nous avons investi 50 millions de dollars dans des initiatives de lutte contre les mauvais traitements envers les aînés. Nous devons veiller à ce que tous les aînés vivent en sécurité.

Pouvez-vous nous dire comment le gouvernement libéral donne suite à son engagement de s'attaquer à ce problème?

[Traduction]

L'hon. Deb Schulte: La maltraitance des aînés est totalement inacceptable sous toutes ses formes, et c'est un problème que notre gouvernement prend très au sérieux. Nous nous penchons sur des initiatives de lutte contre la maltraitance des aînés, y compris le renforcement de la loi, la création d'une définition nationale et l'amélioration de la collecte de données. Ces démarches s'appuient sur le travail qu'effectue déjà le Conseil national des aînés, qui examine le problème dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés. L'un des éléments consiste à s'attaquer à la maltraitance des aînés et à accroître la sensibilisation. Grâce au budget de 2021, le gouvernement affectera 50 millions de dollars sur cinq ans à la promotion de relations sûres et à la prévention de la violence familiale, y compris la maltraitance des aînés.

Le gouvernement continuera de travailler là-dessus et de renforcer l'approche du Canada par rapport à la maltraitance des aînés. C'est très important.

• (1700)

Le président: Merci, madame la ministre.

[Français]

Merci, monsieur Lauzon.

[Traduction]

Madame la ministre, un peu plus d'une heure s'est écoulée. Nous vous sommes très reconnaissants de vous être jointe à nous, d'avoir fait preuve d'indulgence à notre égard lors du commencement tardif de la réunion et d'avoir répondu à nos questions de manière exhaustive et avec patience. Nous vous remercions aussi d'être disposée à tenir compte des recommandations que nous présenterons dans ce rapport.

Comme j'aime le dire, nous vous invitons à rester, mais vous êtes libre de partir.

L'hon. Deb Schulte: Merci.

Le président: Chers collègues, nous allons suspendre la séance pendant quelques minutes afin que tout soit prêt pour recevoir le deuxième groupe de témoins.

L'hon. Deb Schulte: Merci beaucoup, monsieur le président. Je suis très heureuse d'avoir témoigné. Je me réjouis toujours d'avoir

l'occasion de comparaître pour fournir quelques renseignements et vous entendre.

Le président: Merci, madame la ministre.

La séance est suspendue.

• (1700)

(Pause)

• (1700)

Le président: Reprenons.

Le Comité se réunit aujourd'hui pour étudier les répercussions de la COVID-19 sur les aînés.

Je souhaite la bienvenue à nos témoins, avec qui nous poursuivons notre discussion. Nous accueillons Alexis Conrad, sous-ministre adjoint principal; Annette Gibbons, sous-ministre déléguée; et Janet Goulding, sous-ministre adjointe associée.

À moins que vous n'ayez préparé une déclaration liminaire, je pense que nous allons tout de suite passer aux questions.

Mme Annette Gibbons (sous-ministre déléguée, ministère de l'Emploi et du Développement social): Nous n'en avons pas, monsieur le président.

Le président: Excellent. Nous allons commencer par Mme Falk, du Parti conservateur, pour six minutes.

Madame Falk, vous avez la parole.

Mme Rosemarie Falk: Merci, monsieur le président.

J'aimerais tous vous remercier de prendre le temps de comparaître devant notre comité alors que nous étudions les répercussions que la COVID-19 a eues sur les aînés et qu'elle continue d'avoir sur eux, ainsi que la portée des programmes du gouvernement fédéral.

Le dernier budget prévoit 400 millions de dollars pour la création d'un fonds temporaire de relance des services communautaires en vue d'aider des organismes de bienfaisance et des organismes sans but lucratif. Les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif qui servent les aînés seront-ils admissibles ou priorités dans le cadre du programme?

Mme Annette Gibbons: Ils seront certainement admissibles. Je vais céder la parole à Mme Goulding pour qu'elle donne plus de détails à ce sujet.

Mme Janet Goulding (sous-ministre adjointe associée, Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social, ministère de l'Emploi et du Développement social): Les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif qui servent les aînés pourront certainement profiter du fonds de relance des services communautaires. La conception du programme se poursuit, et nous cherchons une façon de mettre cet argent à la disposition des Canadiens les plus vulnérables pour soutenir notre secteur des organismes caritatifs et sans but lucratif pendant qu'il se relèvera, nous l'espérons, très bientôt après la pandémie.

Mme Rosemarie Falk: Merci.

A-t-on discuté des activités qui pourraient être financées?

Mme Janet Goulding: Le nouveau fonds de relance des services communautaires met l'accent sur le soutien aux organismes de bien-faisance et aux organismes sans but lucratif qui veulent se moderniser, s'adapter et aller de l'avant au moyen de nouveaux programmes ou de nouveaux processus qui les aideront à progresser après la relance. Nous nous attendons à avoir les détails à ce sujet dans les prochains mois.

Mme Rosemarie Falk: A-t-on établi le moment où les demandes commenceront à être acceptées?

Mme Janet Goulding: Nous avons l'intention d'exécuter le programme à l'aide d'intermédiaires communautaires ayant une présence à l'échelle nationale. Il y aura un appel public de propositions pour identifier les organismes qui administreront le programme. Tous ces détails suivront.

• (1705)

Mme Rosemarie Falk: Bien. Merci.

La pénurie de main-d'œuvre dans les soins de longue durée a aggravé l'effet de la COVID-19 sur nos aînés, et il manque de travailleurs de la santé partout au pays. Dans l'Énoncé économique de l'automne, des fonds ont été accordés pour former 4 000 préposés au soutien d'un bout à l'autre du pays. Ce comité a reçu une réponse écrite à mes demandes précédentes à ce sujet qui dit que cette formation a commencé en avril, et que le placement commencera au plus tôt en juin 2021.

Si nous nous fions à cette date, le programme devrait être en cours d'exécution. Pouvez-vous faire le point sur les inscriptions au programme pour le Comité?

Mme Annette Gibbons: Allez-y, monsieur Conrad.

M. Alexis Conrad (sous-ministre adjoint principal, Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social et Horizons de politiques Canada, ministère de l'Emploi et du Développement social): Merci.

Monsieur le président, je ne peux malheureusement pas ajouter grand-chose à l'information qui a déjà été fournie au Comité. Le programme va de l'avant. Je pense qu'il y a eu des annonces concernant le financement, les cibles et la collaboration avec Collèges et instituts Canada pour former des milliers de préposés aux services de soutien à la personne. Nous sommes encore dans la période, de toute évidence, au sujet de laquelle le Comité a reçu de l'information, entre avril et juin. Nous serions heureux d'informer le Comité lorsque quelque chose changera.

Mme Rosemarie Falk: Parfait.

J'ai aussi quelques autres questions, mais si je peux obtenir cette information, j'aimerais que les questions figurent au compte rendu pour que le ministère puisse la fournir lorsqu'elle sera disponible, si possible.

Pouvez-vous ventiler les inscriptions à l'échelle nationale et en fonction des collèges chargés de l'exécution de ce programme fédéral? Le ministère fera-t-il un suivi du taux de réussite du programme, ou le succès du programme sera-t-il mesuré? Comment ce programme se compare-t-il à d'autres investissements dans la formation, comme le programme ontarien de préposés aux services de soutien personnel accélérés et tous les programmes complémentaires?

Mme Annette Gibbons: Nous allons donc recommuniquer avec vous, madame Falk.

Mme Rosemarie Falk: Parfait. Je vous en suis reconnaissante.

Je veux aussi parler de l'initiative pour vieillir dans la dignité à la maison. Je sais que la ministre en a parlé, et il en a été question pendant la première heure de notre séance. Nous savons que le budget de 2021 prévoit 90 millions de dollars sur trois ans afin de lancer l'initiative pour vieillir dans la dignité à la maison, qui aiderait les aînés à vieillir chez eux. Nous savons que c'est très important, surtout pour les aînés autonomes. Je me demande juste comment ce programme fonctionnera pour y parvenir.

Mme Annette Gibbons: Nous nous penchons encore sur les paramètres du programme pour y parvenir, mais le but est de financer des organismes communautaires à l'échelle régionale et à l'échelle nationale pour tenter d'élaborer et de mettre en place des pratiques exemplaires dans le but de soutenir les aînés dans la communauté.

Nous avons la plateforme du programme Nouveaux Horizons, que nous utiliserons un peu comme base pour l'exécution de ce nouveau programme. Nous avons, comme vous le savez, toute une infrastructure connexe qui nous met en relation avec différents organismes de soutien de partout au pays qui sont au service des aînés. Nous allons faire fond sur ces assises...

Mme Rosemarie Falk: Y a-t-il une échéance établie comme objectif?

Mme Annette Gibbons: Voulez-vous dire une échéance pour faire un appel de propositions?

Mme Rosemarie Falk: Oui. Je suppose que c'est toujours en cours d'élaboration, mais c'est annoncé dans le budget.

Mme Annette Gibbons: Nous allons probablement avoir deux ou trois appels de propositions dans le cadre du programme, et nous voulons vraiment le lancer pendant l'exercice en cours. Nous travaillons très fort pour atteindre cet objectif.

Mme Rosemarie Falk: Qui sera ciblé pour l'admissibilité au financement? S'agira-t-il des gens ou des aînés, de manière individuelle, ou bien des organismes?

Mme Annette Gibbons: Ce sont les organismes qui présenteraient une demande.

Mme Rosemarie Falk: Quel genre d'activités le ministère songe-t-il à rendre admissibles au financement?

Mme Annette Gibbons: Comme la ministre l'a souligné, les organismes qui offrent différents services de soutien aux aînés dans la communauté obtiendraient des fonds pour organiser ces services.

Pendant la discussion avec la ministre, il a été dit que le modèle de bénévolat est certainement un modèle déjà très présent dans la communauté, à l'échelle locale. Par conséquent, le renforcement de certaines de ces activités est certainement quelque chose que nous avons à l'esprit. Nous songeons aussi à tenter de soutenir l'élaboration et l'exécution de pratiques exemplaires pour des choses qui ont fait leurs preuves, peut-être dans le but d'essayer de soutenir des organismes dans une autre région du pays et d'offrir un service similaire. Nous essayons vraiment de ne pas réinventer la roue, mais de plutôt regarder certaines des grandes réussites sur le terrain et d'essayer d'appuyer des organismes dans différents domaines et différentes régions pour faire fond sur ce genre de modèles.

• (1710)

Le président: Merci, madame Falk.

Mme Rosemarie Falk: C'est formidable. Merci.

Le président: Merci, madame Gibbons.

Nous avons ensuite M. Dong. Allez-y, s'il vous plaît, pour six minutes.

M. Han Dong (Don Valley-Nord, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je tiens à remercier tous les témoins et les fonctionnaires de se joindre à nous pour répondre à nos questions.

Je veux poursuivre dans le même ordre d'idées que la députée Falk. Nous savons que la majorité des aînés souhaite vieillir à la maison. Nous savons également que la pandémie a multiplié les défis.

Aujourd'hui, Angus Reid a publié les résultats d'un sondage. D'après 45 % des répondants, sans aide considérable, il serait impossible de fournir suffisamment de soutien aux aînés pour qu'ils puissent vieillir à la maison. Si l'on se tourne vers l'avenir, le budget de 2021 propose d'investir 90 millions de dollars sur 3 ans afin de lancer l'initiative pour vieillir dans la dignité à la maison.

Pour donner suite à la question précédente, pourquoi le ministère a-t-il choisi le bénévolat ou pourquoi a-t-il considéré cette possibilité? Savons-nous s'il y aura assez de bénévoles pour répondre aux besoins des aînés qui vieillissent à la maison?

Mme Annette Gibbons: Comme le ministre l'a souligné, les bénévoles occupent déjà une place très importante au sein de toutes sortes d'organismes communautaires, et certes, de nombreux organismes voués aux aînés accomplissent de l'excellent travail; nous serons donc en mesure d'en tirer parti. Nous savons que les aînés eux-mêmes sont des bénévoles très actifs et qu'ils s'appuient les uns les autres. Par conséquent, je pense que nous devrions accroître le soutien que nous offrons à ce type d'organisme ou à ce modèle de fonctionnement.

Les besoins sont nombreux, et les manières de venir en aide à la communauté sont diverses. Ce que nous essayons de faire, c'est de renforcer un peu les services déjà offerts par le secteur à but non lucratif. Aussi, je le répète, nous appuyons les organismes qui sont des exemples de réussite, mais qui manquent de ressources en leur fournissant ce dont ils ont besoin pour remplir une fonction ou exercer une activité qui sert la communauté. Nous cherchons à leur donner un coup de main et à leur fournir des modèles en comparant ce qui se fait déjà ailleurs.

Il se passe actuellement beaucoup de choses très intéressantes dans les collectivités. Ce que les organismes nous disent, c'est qu'ils ont juste besoin d'un peu plus de soutien pour être en mesure de bonifier leur offre de services et de gérer des projets visant à renforcer encore davantage leurs capacités.

M. Han Dong: J'approuve ce que vous dites. Personnellement, je connais plusieurs aînés de ma circonscription de Don Valley-Nord qui viennent en aide à d'autres aînés en participant à la popote roulante. Ils recrutent activement des bénévoles pour répondre aux besoins de la communauté diverse de la circonscription. J'espère que la mesure sera adoptée très rapidement pour que nous puissions offrir ce soutien essentiel.

Je ne peux m'empêcher de demander quelles dispositions seront prises pour réduire le risque de maltraitance envers les aînés, car si le programme est élargi, il faudra recruter un plus grand nombre de bénévoles. Avez-vous réfléchi à cet aspect de la question?

Mme Annette Gibbons: Faites-vous allusion à la possibilité que les personnes qui gèrent les organismes communautaires puissent...

M. Han Dong: Oui. Ces programmes seront mis en oeuvre en grande partie par des bénévoles. Exigera-t-on une vérification des antécédents ou prendra-t-on des dispositions pour prévenir tout risque de maltraitance envers les aînés?

Mme Annette Gibbons: C'est une très bonne question.

Puisque le programme sera mis en oeuvre par l'intermédiaire d'organismes communautaires menant des projets, nous compterons sur eux pour procéder aux vérifications qui s'imposent. Nous leur fournirons le soutien dont ils ont besoin pour faire tout le travail requis pour mettre sur pied un projet et pour offrir des services aux aînés par le truchement, notamment, de bénévoles. Il faudra donc qu'ils disposent aussi des ressources nécessaires pour gérer les bénévoles.

● (1715)

M. Han Dong: C'est exact. Je recommande fortement que des ressources soient mises en place pour réduire le risque qu'il arrive quelque chose, ce qui nuirait à la réputation de ce très bon programme et découragerait bon nombre de bénévoles actuels.

Très rapidement, d'après ce que j'ai entendu, beaucoup de groupes communautaires ont réussi à obtenir du financement dans le cadre du programme Nouveaux Horizons. Bien sûr, ce programme a reçu une enveloppe supplémentaire l'année dernière. À l'avenir, serait-il possible d'apporter une certaine stabilité aux groupes communautaires en ce qui touche ces programmes, qui servent...

Le programme fonctionne bien, et les organismes veulent continuer à en bénéficier pour accomplir du bon travail.

Mme Annette Gibbons: Ce ne sont pas des subventions de fonctionnement; par conséquent, l'octroi des fonds n'est pas garanti d'une année à l'autre. On procède au moyen d'un processus concurrentiel annuel, en quelque sorte. Chaque année, de nombreux nouveaux organismes y participent, et d'autres organismes renouvellent leurs demandes de financement année après année.

Le programme vise à financer des projets distincts répondant aux besoins et aux objectifs du programme, et non les activités courantes d'un organisme.

Le président: Je vous remercie, madame Gibbons.

Merci, monsieur Dong.

[Français]

Madame Chabot, vous disposez de six minutes.

Mme Louise Chabot: Je vous remercie, monsieur le président.

Je commence par un bref préambule en disant que la peur est une bien mauvaise conseillère. J'espère donc que je ne vous ferai pas peur avec mes questions, mais je suis très heureuse que vous puissiez nous craindre un peu.

Ma question porte sur la volonté affirmée par le gouvernement dans son budget de hausser la pension de la Sécurité de la vieillesse dès l'âge de 75 ans à compter de 2022.

Reconnaissez-vous que la pension de la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti constituent le premier pilier du système de revenu de retraite du Canada?

Mme Annette Gibbons: Ce sont certainement les piliers du système de revenu pour les personnes âgées.

Mme Louise Chabot: Reconnaissez-vous que la pension de la Sécurité de la vieillesse est un régime de protection sociale de revenu à la retraite qui est universel dès l'âge de 65 ans, peu importe sa situation, que l'on ait travaillé ou pas?

Mme Annette Gibbons: Ce n'est pas un droit universel, car il y a quand même des conditions, notamment le nombre d'années comme résident canadien.

Mme Louise Chabot: Oui, tout à fait. Cependant, en général, quelques mois avant d'atteindre cet âge vénérable, nous recevons tous de la part du gouvernement fédéral un message nous disant que nous sommes admissibles à la pension de la Sécurité de la vieillesse.

Pour plusieurs personnes — je n'en connais pas le nombre, mais peut-être le connaissez-vous —, c'est le seul revenu de retraite. Elles n'ont pas d'autres revenus de retraite provenant du travail ou d'autres sources ou encore, elles n'ont pas travaillé. La pension de la Sécurité de la vieillesse est donc un revenu important.

Vous conseillez le gouvernement, et cela est bien important, dans la prise de décisions que justifient ses choix politiques. Ma question est la suivante. Sur quelles études et quelles données probantes vous êtes-vous basés pour faire une distinction, et ce, pour la première fois à notre avis, avant d'augmenter la pension de la Sécurité de la vieillesse à compter de 75 ans plutôt que de 65 ans, reconnaissant que le revenu de pension universel assorti de conditions commence à 65 ans?

Sur quelles données probantes vous êtes-vous basés, et quelles différences faites-vous, même entre 75 et 73 ans? Qu'est-ce qui justifie cela?

• (1720)

Mme Annette Gibbons: Le gouvernement a pris la décision de faire une distinction et d'augmenter la pension pour les personnes de 75 ans et plus.

Mme Louise Chabot: Oui, mais sur quelles données s'est-on basé?

Mme Annette Gibbons: La ministre vient de mentionner plusieurs facteurs devant le Comité. Il y a les coûts des services de santé, les coûts supplémentaires qu'une personne doit assumer pour vivre lorsqu'elle redevient célibataire après le décès de son époux. Il y a des différences dans la participation au travail. Les personnes de 75 ans et plus travaillent beaucoup moins que celles de 65 ans...

Mme Louise Chabot: Avez-vous des données probantes à ce sujet?

Mme Annette Gibbons: Oui...

Mme Louise Chabot: Pouvez-vous nous les fournir?

Justifient-elles le fait que j'ai peut-être 68 ans, 69 ans ou 73 ans et que, même si j'ai droit à ma pension de la Sécurité de la vieillesse...

[Traduction]

M. Brad Vis (Mission—Matsqui—Fraser Canyon, PCC): J'invoque le Règlement.

Je suis désolé de vous interrompre, madame Chabot, mais il y un problème avec l'interprétation. Je ne comprends rien.

Le président: Je ne suis pas certain, monsieur Vis, mais c'est peut-être parce que deux personnes essayaient de parler en même temps.

[Français]

Monsieur Vis, est-ce que ça va, maintenant?

Mme Louise Chabot: Pourquoi deux personnes parleraient-elles en même temps?

Le président: C'était vous et la témoin, madame Chabot.

Je vous cède la parole.

Il vous reste une minute et demie.

Mme Louise Chabot: Je vais vous donner un autre exemple.

J'espère que nous pourrions obtenir ces données probantes, parce qu'à notre avis, rien ne justifie de telles décisions, sinon qu'il s'agit de choix politiques.

Mon autre question est la suivante. Nous sommes en contexte de pandémie et cela sera court.

L'année dernière, parce que nous l'avons martelé, des personnes ont reçu à 65 ans 300 \$ pour la Sécurité de la vieillesse. Cette année, en août, on va faire la même chose, et nous sommes toujours dans un contexte de pandémie, mais cette fois-ci, ce sera à 75 ans.

Qu'est-ce qui justifie cette décision, cette fois-ci?

Mme Annette Gibbons: Le paiement de 500 \$ au mois d'août est vraiment lié à la décision d'augmenter la pension de la Sécurité de la vieillesse pour les gens de 75 ans et plus. C'est un paiement en reconnaissance du fait que ce changement n'aura pas lieu avant le mois de juillet 2022.

Mme Louise Chabot: Me reste-t-il encore du temps?

Le président: Oui, il vous reste 30 secondes.

Mme Louise Chabot: En 30 secondes, je peux difficilement poser des questions sur d'autres mesures. Cependant, je vais prendre l'exemple de la maltraitance. Je ne sais pas pourquoi on dépense des sommes — vous pourrez peut-être le justifier — pour des politiques ou des plans d'action qui existent dans les provinces.

Avez-vous pensé à conseiller au gouvernement de plutôt augmenter les transferts en santé pour que les provinces et le Québec assument tous leurs choix en matière de prestation de services plutôt que de verser des sommes à la pièce pour des dossiers qui ne concernent en rien le fédéral?

Le président: Je vous demanderais de répondre brièvement, si c'est possible.

Mme Annette Gibbons: Je n'ai pas de commentaire à faire à ce sujet.

Je parlais de la décision relative aux politiques publiques au sujet de la pension de la Sécurité de la vieillesse, et non d'autres décisions.

• (1725)

Le président: Merci, madame Chabot.

[Traduction]

La prochaine intervenante est Mme Gazan.

Allez-y, s'il vous plaît. Vous disposez de six minutes.

Mme Leah Gazan: Je vous remercie, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins de leur présence.

Ma première question concerne le Manitoba et une bonne partie des provinces de l'Ouest. Nous savons que les Autochtones en milieu urbain et les collectivités des Premières Nations ont été particulièrement et disproportionnellement touchés par des taux élevés de COVID-19; c'est aussi le cas des communautés noires du Canada. Ma question pour votre ministère est la suivante: durant la pandémie, a-t-on recueilli des données liées aux déterminants sociaux de la santé et aux répercussions de la COVID-19 sur les aînés autochtones et noirs?

Mme Annette Gibbons: Je dois admettre, monsieur le président, que je ne suis pas en mesure de donner de détails à ce sujet. Je sais que des discussions sont en cours avec nos collègues fédéraux et provinciaux sur les sources de données et sur la répartition des différents groupes d'aînés en fonction de diverses catégories. Nous devons apporter des améliorations sur ce plan. Les ministres fédéral et provinciaux responsables des aînés tiendront une réunion en juin, et l'un des points que les fonctionnaires ont mis à l'ordre du jour est une discussion à ce sujet.

En ce qui concerne ces données exactes et les répercussions de la COVID, je peux vous dire de façon générale que je pense que Statistique Canada a déployé de grands efforts pour être en mesure de fournir des données démographiques très détaillées, mais je n'ai pas ces renseignements à portée de la main.

Mme Leah Gazan: J'étais très heureuse que Statistique Canada publie enfin à nouveau une étude rigoureuse. Toutefois, comme tous le savent, le taux de pauvreté est plus élevé chez certains groupes d'aînés que parmi d'autres; c'est pourquoi il est essentiel d'avoir accès à de telles données. J'espère recevoir une meilleure réponse la prochaine fois. À mes yeux, c'est urgent.

Je sais qu'on vous a posé beaucoup de questions à ce sujet. Le gouvernement a proposé de verser un paiement de 500 \$ en août 2021 aux pensionnés de la Sécurité de la vieillesse de 75 ans ou plus et d'augmenter de 10 % les paiements réguliers de la SV pour les pensionnés de 75 ans ou plus à compter de juillet 2022. Pour revenir encore une fois aux recherches, nous savons qu'il y a aussi des différences dans l'espérance de vie. Ce ne sont pas des secrets.

Quelles données ont été utilisées pour déterminer qu'un montant de 500 \$ pour le paiement unique et une augmentation de l'ordre de 10 % seraient adéquats?

Mme Annette Gibbons: Comme je le disais tout à l'heure et comme la ministre l'a aussi mentionné, des données diverses ont été prises en considération, comme les coûts, les différences de revenus et les différences quant à la participation au marché du travail. Nous pouvons transmettre ces chiffres au Comité, comme Mme Chabot l'a demandé.

Une des données que j'ai ici — elle en surprendra peu — montre que la proportion d'aînés ayant touché des revenus d'emploi en 2018 était beaucoup plus basse chez les personnes âgées de 75 ans ou plus — 15,5 % — que chez celles de 65 à 74 ans — 34 %. C'est une des données sur lesquelles la décision est fondée.

En ce qui concerne l'état matrimonial et la probabilité que les couples partagent les dépenses ou que les personnes doivent couvrir les frais seules, il y a une différence chez les aînés de plus de 75 ans. C'est le genre de facteurs qui ont été pris en compte.

Mme Leah Gazan: Sauf votre respect, je sais que ce n'est pas votre décision, mais j'espère que les personnes de 75 ans ne sont pas obligées de travailler pour éviter de devenir sans-abri. Cela

étant dit, a-t-on examiné les données ou effectué des recherches spécifiquement sur les femmes? Nous savons que de nombreuses aînées ne reçoivent pas de pension et que le taux de pauvreté chez les femmes âgées est particulièrement élevé.

Les données sont-elles sexospécifiques? Aussi, des recherches ont-elles été faites précisément sur les personnes autochtones, noires et de couleur?

• (1730)

Mme Annette Gibbons: La réponse courte, c'est que certaines données sont sexospécifiques, d'autres non. À ma connaissance, il n'y a pas eu d'analyse détaillée sur les personnes autochtones, noires et de couleur, mais je peux vérifier sans problème.

Mme Leah Gazan: Oui. J'ai des préoccupations à ce sujet parce que l'exclusion des personnes de 65 à 74 ans de l'augmentation de la pension de la Sécurité de la vieillesse représente une décision importante, étant donné le nombre élevé d'aînés vivant dans la pauvreté. Or d'après vos réponses, j'ai l'impression — mais j'ai peut-être tort — qu'on a effectué peu de recherches avant de prendre cette décision critique et d'annoncer qui aurait droit à l'augmentation.

Il semble, à mes yeux comme à ceux de nombre de mes collègues du Comité, qu'on est en train de créer un système à deux vitesses pour les aînés canadiens.

Le président: Je vous remercie, madame Gazan. Votre temps de parole est écoulé.

Mme Leah Gazan: Merci, monsieur le président.

Merci à toutes et à tous.

Le président: Je donne la parole à M. Vis pour cinq minutes.

M. Brad Vis: Je vous remercie, monsieur le président.

Il y a presque exactement un an que M. Conrad, Mme Goulding et Mme Gibbons, je crois, se sont présentés devant le Comité pour parler de la Sécurité de la vieillesse.

Lors de cette réunion, qui a eu lieu le 15 mai 2020, la ministre a affirmé que la chose la plus importante était de faire parvenir le plus rapidement possible un paiement aux aînés qui éprouvaient des difficultés; c'était l'objectif du gouvernement. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a opté pour le paiement unique destiné aux bénéficiaires de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti, afin qu'ils n'aient pas à présenter de demande en ce sens.

Durant notre discussion l'année dernière, nous avons parlé du bien-fondé de verser un paiement de 300 \$ même aux bénéficiaires de la SV ayant un revenu élevé et de 500 \$ aux bénéficiaires du SRV. La ministre semblait aussi être d'avis que de dures décisions avaient été prises dans le but de verser les paiements rapidement. Le gouvernement voulait agir le plus vite possible, et à l'époque, j'ai accepté cette explication. Je n'aimais pas le fait que certaines personnes recevraient plus d'argent que d'autres ni la façon dont le tout était organisé, mais j'approuvais l'objectif de verser rapidement les paiements.

Maintenant, tournons notre attention vers le budget. Cette fois-ci, des paiements de 500 \$ seront versés, mais seulement aux aînés de plus de 75 ans. Quand le sous-ministre a-t-il recommandé à la ministre d'envoyer des chèques de 500 \$ aux aînés de plus de 75 ans, le cas échéant?

Mme Annette Gibbons: Les décisions relatives aux détails des paiements, qui ont été annoncées dans le budget...

Chaque année, le ministère suit un processus minutieux en vue de donner des conseils. Les ministres décident quels fonds demander dans le cadre du budget et présentent leurs décisions à la ministre des Finances, comme vous le savez. Toutes les décisions sur les dossiers pour lesquels il faut établir un budget sont prises après des discussions et au moyen de ce processus, y compris celle-ci.

M. Brad Vis: Vous ne pouvez pas me dire si le ministère a recommandé ou non à la ministre d'émettre des chèques de 500 \$.

Mme Annette Gibbons: Une décision a été prise. Il y a toujours des discussions avec les ministres, et...

M. Brad Vis: Cependant, votre ministère tient des documents papier, et il doit bien y avoir une note dans laquelle le directeur des politiques, par exemple, recommande que les aînés reçoivent un chèque de 500 \$. Le directeur des politiques sur les aînés de votre ministère a-t-il rédigé une note dans laquelle il conseille d'émettre des chèques de 500 \$ en août?

Mme Annette Gibbons: Je ne vais pas entrer dans les détails des échanges puisqu'il est question des recommandations présentées à la ministre, et franchement, je n'étais pas sous-ministre déléguée au ministère à l'époque...

M. Brad Vis: Que vous travailliez ou non pour le ministère à l'époque n'a pas d'importance.

Mme Annette Gibbons: Non, je comprends. Ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a toujours des échanges sur les propositions budgétaires et que différentes possibilités sont examinées, y compris différentes possibilités en ce qui a trait à la mise en œuvre. Ainsi, quand...

• (1735)

M. Brad Vis: Je sais qu'il y a des échanges, madame Gibbons, mais je sais aussi que les fonctionnaires formulent des recommandations et que la ministre a le droit de les approuver ou non.

Ma question est la suivante: la direction des politiques de votre ministère a-t-elle recommandé de verser des paiements aux personnes âgées de plus de 75 ans en août?

Mme Annette Gibbons: La raison pour laquelle je ne vous donne pas une réponse précise, c'est qu'il y a toujours des échanges sur les possibilités, sur l'opportunité de différents changements et...

M. Brad Vis: D'accord.

Dans ce cas, pouvez-vous présenter à tous les membres du Comité les conseils donnés à la ministre avant l'établissement du budget, y compris les recommandations des mesures à inclure dans le budget?

Mme Annette Gibbons: Cela fait partie du processus budgétaire, et je ne...

M. Brad Vis: Je vais devoir déposer une demande d'accès à l'information. Est-ce ce que vous me dites?

Le président: Ces renseignements sont peut-être protégés par la règle de confidentialité du Cabinet.

Mme Annette Gibbons: C'est un processus budgétaire, et nous ne...

M. Brad Vis: D'accord, c'est vrai.

Lors de notre dernière réunion, le Dr Samir Sinha, directeur de la recherche sur les politiques en matière de santé et coprésident du National Institute on Ageing de l'Université Ryerson, a dit que l'annonce les avait fait sourciller un peu et que si cette décision lui

avait été confiée, il n'aurait pas eu recours au mécanisme de la Sécurité de la vieillesse pour faire cela.

Pourquoi avoir décidé de verser à tous les aînés de plus de 75 ans un paiement de 500 \$ en août — probablement juste avant des élections, soit dit en passant —, et non aux aînés de moins de 75 ans qui reçoivent le Supplément de revenu garanti? Quelle est la justification économique de cette décision?

Mme Annette Gibbons: Le paiement en août est lié à la décision stratégique d'augmenter la pension de la Sécurité de la vieillesse pour les personnes de plus de 75 ans...

M. Brad Vis: Trouvez-vous acceptable que la justification économique soit que les aînés touchant...

Le président: Monsieur Vis, votre temps de parole est écoulé.

M. Brad Vis: ... plus de 100 000 \$ ont besoin, en plus, d'un chèque de 500 \$ de l'État?

Le président: Votre temps est écoulé.

Madame Gibbons, veuillez répondre brièvement.

Mme Annette Gibbons: Ça fait partie de la décision découlant de l'orientation budgétaire.

Le président: Merci, madame Gibbons.

Merci, monsieur Vis.

Monsieur Turnbull, vous disposez de cinq minutes.

M. Ryan Turnbull (Whitby, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins dont j'ai bien aimé les réponses et dont je reconnais le travail acharné.

Malheureusement, certains membres du Comité ont laissé entendre, plus tôt, que, on ne sait trop comment, des étudiants obtenaient davantage que les personnes âgées. C'est ce qu'ils auraient laissé entendre.

Veuillez m'éclairer: Est-ce que des personnes âgées à la retraite et bénéficiaires du Régime de pensions du Canada ont été privées de leurs revenus, du fait de la pandémie?

Mme Annette Gibbons: Non, absolument pas.

M. Ryan Turnbull: Ça ne signifie pas que des personnes âgées n'ont pas connu d'insécurité financière avant la pandémie, mais je suis convaincu que ça n'a pas été un résultat de la pandémie, n'est-ce pas?

Mme Annette Gibbons: Les personnes âgées n'auraient pas cessé de recevoir les prestations auxquelles elles avaient déjà droit. Celles de la Sécurité de la vieillesse, du Régime de pensions du Canada et le Supplément de revenu garanti auraient tous continué d'être versées comme normalement. Beaucoup de personnes âgées qui avaient un travail rémunéré et qui étaient admissibles à la Prestation canadienne d'urgence en ont fait la demande également.

M. Ryan Turnbull: D'accord. Merci pour cette précision.

Alors, est-ce que, surtout, on peut affirmer que le coût de la vie a pu augmenter et certaines dépenses aussi, pendant la pandémie, à cause d'elle?

Mme Annette Gibbons: Le printemps dernier, la décision de verser les montants dont la ministre a parlé — les 300 \$ de la Sécurité de la vieillesse, du Supplément de revenu garanti et de la remise de la TPS — visait à aider les Canadiens à supporter certaines des dépenses supplémentaires encourues en raison de la pandémie.

M. Ryan Turnbull: N'est-ce pas que, en général, ces dépenses auraient compris, par exemple, des honoraires de pharmacien, l'épicerie, les frais de livraison, etc.?

Mme Annette Gibbons: Oui.

M. Ryan Turnbull: Oui. Comme des personnes âgées de ma circonscription me l'ont dit.

Ce paiement unique correspondait à une augmentation du coût de la vie attribuable à certains coûts supplémentaires que devaient payer des personnes âgées. N'est-ce pas sa justification?

Mme Annette Gibbons: Effectivement.

Mr. Ryan Turnbull: D'accord. Ça se tient.

Savons-nous de combien, le cas échéant, le coût de la vie pour ces personnes a augmenté?

Mme Annette Gibbons: Je crois qu'il y avait... Nous avons certainement analysé les données pour l'estimer, mais je crois qu'on a pris certaines de ces décisions très rapidement pour faire parvenir l'aide très rapidement aux Canadiens. Sans disposer de toutes les données, nous savions certainement que certains aliments étaient plus chers, par exemple, comme vous l'avez dit, et nous en avons tenu compte.

• (1740)

M. Ryan Turnbull: Merci.

Je tiens à préciser que je ne veux pas laisser entendre que des personnes âgées ne ressentent pas d'insécurité financière ou qu'elles n'ont pas besoin d'aide, mais il est faux que... Quel gouvernement, dans l'histoire, a abaissé l'âge d'admissibilité de 67 à 65 ans? Est-ce le gouvernement libéral?

Mme Annette Gibbons: Oui.

M. Ryan Turnbull: Quel gouvernement a majoré le supplément de revenu garanti de 947 \$?

Mme Annette Gibbons: C'est une question rhétorique.

M. Ryan Turnbull: Oui. Lequel...

Mme Annette Gibbons: Ça s'est fait sous le gouvernement actuel, en 2016, je crois.

M. Ryan Turnbull: Quel gouvernement prévoit d'augmenter les prestations de la Sécurité de la vieillesse de 10 % pour les personnes âgées de plus de 75 ans?

Mme Annette Gibbons: Le même.

M. Ryan Turnbull: Très bien. Beaucoup d'autres mesures touchent-elles la sécurité du revenu des personnes âgées? La ministre, aujourd'hui, n'a-t-elle pas dit que le problème demeurerait entier et qu'il y avait encore beaucoup plus de travail? Mais, n'est-il pas juste de dire que ça prouve qu'on a vraiment essayé de s'attaquer à l'insécurité financière des Canadiens âgés?

Mme Annette Gibbons: Depuis quatre ou cinq ans, plusieurs initiatives ont certainement visé à mieux les aider.

M. Ryan Turnbull: Dans l'Énoncé économique de l'automne, on a engagé un milliard de dollars dans le Fonds pour les soins de longue durée. À quoi ce financement est-il destiné?

Mme Annette Gibbons: M. Conrad vous le dira.

M. Alexis Conrad: Ce milliard ira aux provinces, pour contribuer aux soins de longue durée. Mais ce financement provient de Santé Canada, et non de notre ministère.

M. Ryan Turnbull: D'accord. Est-ce pour la prévention et la maîtrise des infections surtout?

M. Alexis Conrad: Oui, en gros. Je ne connais pas les détails, mais nous vous les communiquerons avec plaisir. De manière générale, ce transfert provient de Santé Canada.

Le président: Merci pour votre temps, monsieur Turnbull. Merci beaucoup.

[Français]

Madame Chabot, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Mme Louise Chabot: Je vous remercie, monsieur le président.

Des études ont été faites pour conseiller le gouvernement, afin qu'il fasse son choix quant à la pension de la Sécurité de la vieillesse, ou SV. Y a-t-il des études qui se sont penchées sur l'augmentation de cette pension dès 65 ans?

Mme Annette Gibbons: Je peux seulement vous parler de la décision qui a été prise et du travail que nous avons fait en ce qui concerne les personnes âgées de 75 ans et plus.

Mme Louise Chabot: Personne ne vous a demandé de faire toutes sortes d'études à savoir ce que cela pourrait signifier à partir de 65 ans. Est-ce exact?

Vous, dont l'équipe soutient les élus en haut lieu, n'avez pas étudié les scénarios possibles non plus. Est-ce exact?

Mme Annette Gibbons: Dans le discours du Trône, le gouvernement s'est engagé auprès des personnes de 75 ans et plus. Cet engagement faisait partie de la lettre de mandat de la ministre Schulte. C'est à cette proposition que nous avons travaillé.

Mme Louise Chabot: Avez-vous des statistiques?

Vous avez beaucoup parlé de distinctions entre les gens âgés de 65 ans, dont certains travaillent. Je n'ai pas les chiffres exacts sous les yeux. Savez-vous qu'une proportion d'entre eux travaillent parce que la pension de la SV ne leur suffit pas et que, parfois, s'ils sont en mesure de travailler, ils le font pour joindre les deux bouts à la fin du mois?

Cela dit, j'essaie vraiment de comprendre la situation. À notre avis, ce qui se passe est assez unique, puisque ce programme commence à un âge précis. Le gouvernement s'est félicité, avec raison, d'avoir rétabli l'âge d'admissibilité au programme à 65 ans.

Monsieur le président, comme les deux minutes et demie de mon intervention tirent à leur fin, je vais aller droit au but.

Madame Gibbons, comment peut-on justifier sérieusement, à l'aide de chiffres et de données, d'exclure les personnes âgées de 65 à 74 ans? Si vous ne voulez pas inclure les 65 ans et plus, nous pourrions envisager les 73 ans et plus.

• (1745)

Mme Annette Gibbons: Comme je l'ai déjà dit, différents facteurs ont été pris en considération lors de la prise de cette décision. Finalement, le gouvernement a choisi de mettre en avant une augmentation des versements pour les personnes âgées de 75 ans et plus.

Le président: Merci, madame Chabot.

[Traduction]

Enfin, notre dernière intervenante, Mme Gazan, dispose de deux minutes et demie.

Mme Leah Gazan: Merci beaucoup, monsieur le président.

Ayant entendu ma collègue, Mme Chabot, je m'interroge sur les facteurs de cette décision. Il aurait pourtant été utile à notre comité de recevoir de vous les résultats de la recherche et les données qui ont servi à refuser une augmentation aux moins de 75 ans.

Les normes proposées de soins de longue durée, qu'on a évoquées, assureront-elles une rémunération convenable des préposés aux soins?

Mme Annette Gibbons: Le travail sur les normes débute. Il est donc trop tôt pour savoir exactement ce qui en sortira. L'intention des deux groupes de travail est d'examiner les infrastructures bâties ainsi que les processus et les marches à suivre du personnel de soignants. Il est certain qu'un paramètre comme les effectifs correspondant à un certain nombre de personnes âgées dans un établissement est...

Mme Leah Gazan: Pardon, mais je risque de manquer de temps pour la dernière question...

C'est une bonne idée, compte tenu de la pénurie de personnel, de s'assurer que les préposés gagnent un salaire décent, qui les attire dans la profession.

Mme Annette Gibbons: Si vous permettez, j'ai une dernière chose à dire.

C'est très important. En fin de compte, les normes pour les établissements de soins relèvent des provinces. Elles seront donc...

Mme Leah Gazan: J'ai seulement une dernière question.

Nous savons que la pandémie a été une histoire d'horreur dans les établissements de soins de longue durée. Je me demande si on fournira de l'aide aux personnes âgées qui ont souffert et survécu et qui, désormais, peuvent éprouver du stress post-traumatique.

A-t-on prévu des mesures d'aide pour elles?

Mme Annette Gibbons: Il m'en vient deux ou trois à l'esprit. Il est certain que, dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés et de la nouvelle initiative Pour vieillir dans la dignité à la maison, on cherchera des mesures — mais peut-être pas contre le syndrome de stress post-traumatique. Le budget prévoyait également des mesures, à Santé Canada, pour aider les Canadiens aux prises avec des problèmes de santé mentale. Bien sûr, le gouvernement a institué des mesures pendant la pandémie, et il y en a d'autres dans le budget.

Je vous encourage certainement à inviter des représentants de Santé Canada, pour approfondir le sujet, puisque, finalement, ce n'est pas de notre ressort.

Mme Leah Gazan: Merci beaucoup.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, madame Gazan.

Mesdames Gibbons et Goulding ainsi que monsieur Conrad, merci beaucoup d'être venus répondre à nos questions. Ça sera sans doute extrêmement utile à notre rapport destiné au gouvernement. Nous sommes certainement redevables des services que vous rendez à votre pays et à l'État. Nous vous remercions aussi de votre patience et de votre professionnalisme.

J'ai une petite question pour mes collègues.

Chers témoins, je vous remercie. Vous êtes libres de partir si vous le souhaitez.

Chers collègues, jeudi, nous n'accueillerons qu'un seul témoin, Mme Romy Bowers. Elle a demandé une certaine latitude pour sa déclaration préliminaire, dont la durée est actuellement d'environ huit minutes. Est-ce que ça vous dérangerait de les lui accorder, et même neuf? Dans l'affirmative, je lui dirai de l'abréger. Y voyez-vous un problème?

Très bien. Dans ce cas, nous en avons terminé pour aujourd'hui. Ai-je votre consentement pour...?

Madame Dancho, vous pouvez parler.

• (1750)

Mme Raquel Dancho: J'ai une petite question sur nos travaux de jeudi.

N'étions-nous pas censés discuter de la stratégie de création rapide de logements ce jour-là? L'ordre du jour m'a étonnée, puisqu'il prévoit, à la place, des travaux du Comité. Pourriez-vous m'éclairer?

Le président: La discussion sur la création rapide de logements, ça ne me rappelle rien. Nous voulions faire comparaître le plus tôt possible Mme Bowers, et elle ne pouvait se libérer qu'à ce moment-là. Son emploi du temps ne lui permet de nous accorder que 90 minutes, et nous avons des affaires à expédier dans les 30 autres. Je peux vous lire la teneur de ma liste.

Mme Raquel Dancho: D'accord.

Le président: Nous avons encore à établir le budget de cette étude actuelle. Nous devons régler la question des honoraires et des dons pour les témoins. Enfin, nous devons nous entendre sur le montant et la date d'attribution de la bourse de recherches de la flamme du centenaire.

Voilà les questions dont nous nous occupons dans la première demi-heure, après quoi nous aurons une heure et demie avec Mme Bowers.

Mme Raquel Dancho: Je le demande uniquement parce que nous en avons parlé. Nous étions censés faire le point sur la création rapide de logements, à la séance à laquelle participerait Mme Bowers. Ça n'a peut-être pas été confirmé, mais je sais que ça a été discuté. J'ai cru que ça aurait lieu, mais vous dites que non.

Le président: Effectivement. J'ai pensé que nous aurions une séance complète avec Mme Bowers, mais nous ne pouvons avoir qu'une demi-heure avec elle. Ça ne correspond pas à mes souvenirs. Mais je serai heureux de poursuivre cette discussion pour savoir à quel moment nous pourrions discuter de la création rapide de logements. L'invitation de Mme Bowers pressait, parce que le décret ne nous accordait que jusqu'à la fin mai.

Avons-nous le consensus pour lever la séance?

M. Brad Vis: Monsieur le président, sur la même question, si c'est possible, ne serait-il pas plus sensé d'inviter des représentants de la SCHL, en même temps, jeudi — ce qui correspond également à ce que je me rappelle — pour, après le témoignage de Mme Bowers, faire le point sur l'initiative de création rapide de logements? Elle n'est pas obligée de le faire elle-même, mais, en général, ce programme est exécuté par la SCHL. C'était l'idée implicite de nos discussions antérieures sur les travaux de notre comité. C'est tout.

Le président: C'est plein de bon sens. Laissez-moi m'en occuper. Il est éminemment logique que nous prévoyions... Nous verrons si nous pouvons nous assurer la présence de fonctionnaires qui viendront parler de la création rapide de logements à la séance où il sera question de sa nomination. Nous ferons de notre mieux.

M. Brad Vis: Merci, monsieur le président.

Le président: Y a-t-il d'autres questions? Y a-t-il consensus pour lever la séance?

Madame Dancho, je suis désolé pour la confusion. Maintenant que M. Vis l'a dit à sa manière, la mémoire me revient. Je suppose qu'elle a eu une crampe.

Mme Raquel Dancho: Il n'y a pas de mal.

Le président: Il semble y avoir consensus.

Chers collègues, merci. À jeudi. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>